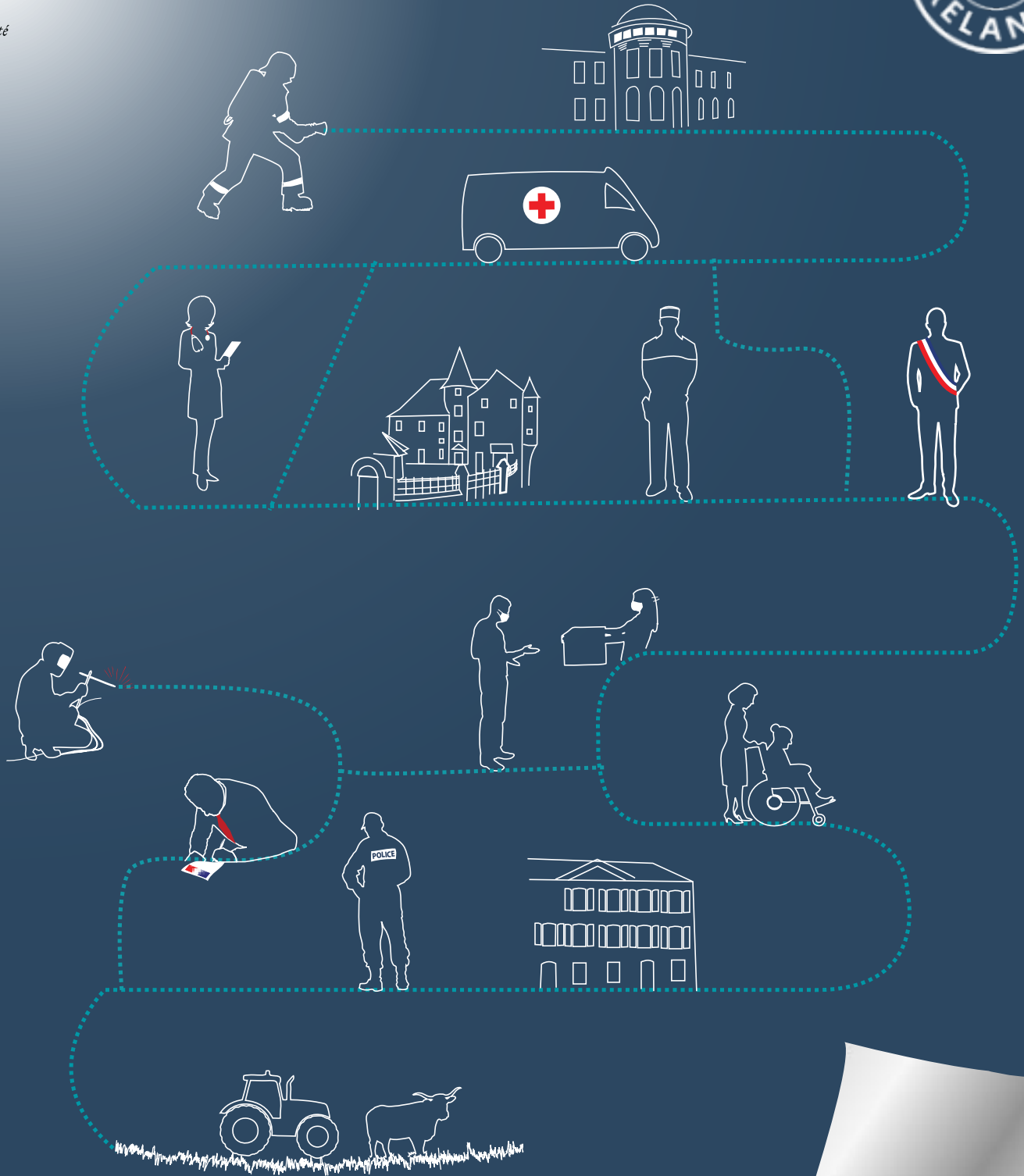




**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'ACTION DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE CANTAL

**RAPPORT
D'ACTIVITÉS
2020**

LE MOT DU PRÉFET



Ce rapport d'activité témoigne de la forte mobilisation des services de l'Etat en 2020 dans un contexte de crise sanitaire, qui a impacté de près ou de loin l'ensemble des missions de l'Etat.

Policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers, agents de préfecture, sous-préfectures, des directions départementales interministérielles et services déconcentrés, j'ai souhaité, à travers ce document, montrer combien chacun d'entre eux a su contribuer à l'engagement de l'Etat pour répondre avec réactivité, adaptabilité et proximité aux défis posés par la crise sanitaire. Je les remercie pour leur professionnalisme et pour leur dévouement.

Aux côtés de l'Etat, je tiens aussi à saluer la mobilisation des collectivités, associations et acteurs économiques pour soutenir et accompagner les cantaliennes et cantaliens, et permettre au territoire de traverser cette période difficile.

C'est ensemble, grâce à la complémentarité de nos actions, que nous avons travaillé à limiter autant que possible l'impact de cette crise sur la société et l'économie cantalienne.

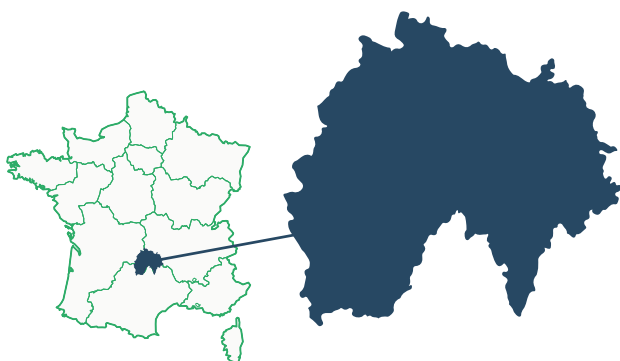
A cet effet, des mesures fortes pour la protection des plus vulnérables face à la crise, et en matière de soutien à l'économie ont été déployées rapidement.

Dans le même temps, j'ai souhaité que le Cantal s'inscrive pleinement dans le plan France Relance lancé par le Gouvernement en septembre 2020, afin de préparer le rebond de l'économie et construire le Cantal de demain. Mes services accompagnent ainsi les porteurs de projets publics et privés pour saisir les opportunités de France Relance. Le plan France Relance a déjà bénéficié au Cantal dans des proportions conséquentes, avec plus de 36 millions d'euros déployés.

Ce soutien massif à l'économie est complémentaire des réflexions poursuivies ou engagées en 2020 sur les projets structurants pour le Cantal, je pense par exemple au déploiement de la stratégie Eau-Air-Sol, au développement du territoire à travers le programme Petites Villes de Demain, ou encore au soutien à l'insertion par l'emploi.

Pour l'année 2021, je reste donc pleinement mobilisé avec mes services pour que la dynamique engagée s'amplifie, en mettant en place les mesures nécessaires pour limiter les effets de la crise sanitaire, grâce notamment au déploiement massif de la vaccination.

Serge Castel



SOMMAIRE

1 - SÛRETÉ ET SÉCURITÉ

- La gestion de la crise COVID-19 4-5
- La protection du consommateur et la protection animale 6-7
- La sécurité du quotidien 8-9
- Le renforcement des dispositifs pour prévenir les violences et l'aide aux victimes de violences conjugales 10
- Le secours à la population 11-13
- La sécurité routière 14-15
- Sécurisation des grands événements et des manifestations sportives 16-17

2 - PLAN DE RELANCE

18-19

3 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

- L'économie agricole 20-21
- L'insertion par l'emploi et la formation 22
- La lutte contre la pauvreté et l'insertion par l'activité économique 23

4 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET NUMÉRIQUE

- La stratégie eau-air-sol 24-25
- Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) 26-27
- La rénovation énergétique des bâtiments 28-29
- La rénovation énergétique des cités administratives d'Etat 30
- L'accès au très haut débit et à la couverture mobile 31

5 - COHÉSION TERRITORIALE

- La rénovation urbaine 32
- Les dotations et subventions aux collectivités 33
- La revitalisation des centres bourgs-Petites Villes de Demain, Action Cœur de Ville 34
- La santé et l'environnement 35
- Les volets infra routiers, ferroviaires, aérien 36-37
- Les services au public 38-45

6 - COHÉSION SOCIALE

- La politique éducative, service civique, Service National Universel 46-52
- Logement et hébergement 53-55
- L'accueil des migrants et l'intégration des réfugiés 56
- Devoir de mémoire 57
- Le soutien à la culture 58-59

La gestion de la crise sanitaire, une mission au cœur de l'activité des services de l'Etat en 2020



Dans le contexte de crise sanitaire, l'année 2020 a particulièrement mobilisé les services de de l'Etat. Sous l'autorité du préfet et de son directeur de cabinet, les services du cabinet (bureau de la sécurité civile, bureau de la sécurité intérieure et de la défense, service de la représentation de l'Etat et de la communication interministérielle) ont travaillé au quotidien sur la gestion de crise et la coordination des actions des services de l'État.

Ils ont été fortement sollicités pour expliquer les diverses mesures prises et répondre rapidement aux nombreuses sollicitations des élus, présidents d'associations et particuliers avec une réglementation variant régulièrement en fonction de l'évolution de la pandémie.

Pour adapter les mesures nationales de lutte contre l'épidémie, 142 arrêtés de police administrative liés à la situation sanitaire dont 6 arrêtés port du masque sur la voie publique ont été pris en 2020. A cela s'ajoutent l'instruction de 816 déclarations de manifestations sur la voie publique, et de manière plus classique les autres mesures de polices administratives (724 déclarations d'armes, 231 autorisations et 18 inscriptions au fichier d'interdiction de détenir des armes).

Afin de suivre au plus près l'évolution de la situation dans le Cantal, le préfet a organisé trois points hebdomadaires avec l'ARS, le Centre hospitalier d'Aurillac, le Conseil de l'Ordre des médecins et la CPAM, mais également, chaque semaine, une visio conférence avec les parlementaires, le Président de l'AMF15, les maires d'Aurillac, de Saint Flour et Mauriac et les présidents des chambres consulaires.

Avec l'appui de la préfecture, l'AMF15 a pu accompagner les élus pour le recensement des publics vulnérables souhaitant être transportés vers les centres de vaccination Covid avec des créneaux dédiés. Des dépistages avec bus itinérants ont également été mis en place vers les points plus éloignés du département.



Visite du préfet au centre hospitalier d'Aurillac
le 4 septembre 2020.

Les chiffres clés pour le Cantal

142

**ARRÊTÉS DE POLICE
ADMINISTRATIVE LIÉS À LA
SITUATION SANITAIRE**



50 NEWSLETTERS

RELATIVES AU COVID-19
ENTRE MARS ET
DÉCEMBRE 2020

179

**COMMUNIQUÉS
DE PRESSE
DIFFUSÉS EN 2020**



Des équipements de protection individuelle ont été distribués aux mairies dans le cadre des élections municipales mais également aux associations en charge des publics les plus précaires en lien avec la DDETSPP et la Banque alimentaire ou bien encore pour les usagers des transports (CABA) et certains personnels en lien avec la DDT.

Par ailleurs, la préfecture a créé en août une cellule territoriale d'appui à l'isolement (CTAI) et a eu en charge par la suite de répondre aux appels téléphoniques 7jrs/7 et de mettre en place un lieu d'hébergement pour les personnes covid ou cas contact qui ne pouvaient pas rester à domicile. L'ADPC a depuis pris le relais.

La communication des services de l'Etat, coordonnée par le cabinet du préfet, a été renforcée dans le cadre de la crise sanitaire, dans l'objectif d'informer quotidiennement les cantaliens et cantaliennes sur l'évolution de l'épidémie dans le département, sur les mesures sanitaires à respecter et sur les divers dispositifs de soutien mis en place. L'État s'est attaché à mettre l'accent sur les informations les plus utiles pour la sécurité et le quotidien des citoyens, des entreprises, des associations et des élus.

Dans cette perspective, en complément des lettres de l'État numériques diffusées chaque mois, des vecteurs de communication ont été renforcés en 2020 :

- 50 newsletters relatives au COVID-19 ont été diffusées dès le mois de mars 2020, d'abord quotidiennement au plus fort de la crise, puis de manière hebdomadaire,
- 179 communiqués de presse ont été diffusés auprès des médias locaux,
- des publications ont été mises en ligne quotidiennement sur les réseaux sociaux.

Parallèlement, diverses visites de terrain ont été organisées en présence des autorités préfectorales pour saluer la mobilisation de tous les acteurs locaux qui sont intervenus de près ou de loin, aussi bien pour gérer la crise que pour préserver la cohésion et l'économie de notre département.



COVID-19

MESURES À OBSERVER DANS LE CANTAL Actualisation au 20 octobre 2020

LE CANTAL EST PLACÉ EN ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE MAIS SON TERRITOIRE N'EST PAS CONCERNÉ PAR LES MESURES DE COUVRE-FEU

CES MESURES FONT APPEL AU BON SENS ET À LA RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

MESURES NATIONALES



INTERDICTION DES RASSEMBLEMENTS DE PLUS DE 6 PERSONNES SUR LA VOIE PUBLIQUE ET DANS LES LIEUX OUVERTS AU PUBLIC (sauf manifestations revendicatives déclarées, cérémonies funéraires, visites guidées, activités à caractère professionnel)



DANS TOUS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC, UN PROTOCOLE SANITAIRE STRICT EST APPLIQUÉ :

• LIEUX À FRÉQUENTATION « DEBOUT » (centres commerciaux, salles d'expositions, musées...) :

jauge de 4 m² par personne

• LIEUX À FRÉQUENTATION « ASSISE » CLOS (cinéma, théâtre...) ou DE PLEIN AIR (stade, hippodrome...) :

1 siège libre entre chaque personne ou groupe de 6 personnes venant ensemble, jauge à 5000 personnes (actuellement)

• RESTAURANTS ET DÉBITS DE BOISSONS : maximum de 6 personnes à table venant ou ayant réservé ensemble, ou distance mini. d'un mètre entre les chaises, mise en place d'un cahier de rappel (mesures locales complémentaires - coordonnées clients)



ÉVÉNEMENTS FESTIFS TELS QUE MARIAGE, BAPTÊME, FÊTES, DANS DES SALLES DES FÊTES, SALLES POLYVALENTES, CHAPITEAUX... (Tout ERP de type L) SONT INTERDITS



PORT DU MASQUE DANS TOUS LES ESPACES PUBLICS CLOS

MESURES DÉPARTEMENTALES



L'ACCÈS AUX VESTIAIRES DES ÉTABLISSEMENTS SPORTIFS EST INTERDIT, SAUF DANS LE CADRE SCOLAIRE ET PÉRI-SCOLAIRE AINSI QUE POUR LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE (cette interdiction ne s'applique pas aux piscines).



INTERDICTION DE DIFFUSER DE LA MUSIQUE AMPLIFIÉE

sur la voie publique et/ou dans les bars et restaurants



PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE :

dans les centre-villes d'Aurillac, Arpajon-sur-Cère, Mauriac, Saint-Flour, sur les parkings des commerces, aux abords des établissements scolaires, crèches, gares ferroviaires, arrêts de bus, aérogare



FERMETURE DES DÉBITS DE BOISSONS ET RESTAURANTS TOUS LES JOURS DE 0H00 À 6H00



INTERDICTION DES BUVETTES PERMANENTES OU PROVISOIRES DEBOUT ET DES POINTS DE RESTAURATION DEBOUT

La protection du consommateur



La protection du consommateur en période de crise sanitaire

Dans le cadre de l'épidémie de COVID 19, le service CCRF a adapté son activité, afin de contrôler les secteurs économiques présentant un enjeu pour les consommateurs en période de crise sanitaire.

Les interventions ont été menées auprès des grandes et moyennes surfaces, pharmacies, fabricants de masques et gels hydro-alcooliques, importateurs de matériels médicaux, stations-services, débits de boissons et tout autre type de magasin.



Elles ont porté sur :

- la recherche de fraudes en lien avec la crise sanitaire,
- le contrôle du respect de l'encadrement des prix des gels et solutions hydro-alcooliques,
- le contrôle des masques mis à disposition du grand public,
- le contrôle du respect de l'interdiction de l'ouverture des commerces non essentiels, en collaboration avec les services de police,
- le contrôle du respect des jauges sanitaires dans les magasins.

Sur ces 5 volets, 189 visites ont été effectuées. Elles ont démontré que la majorité des professionnels respectait les dispositions applicables à leur activité. Les seules suites mises en œuvre sont **3** mesures d'injonction administrative et **5** courriers d'avertissement. Les manquements relevés concernaient essentiellement le non-respect de l'encadrement du prix de vente pour un gel hydro-alcoolique, ainsi que l'absence de notice d'utilisation et de fausses allégations thérapeutiques pour des masques grand public.

La sécurité sanitaire des aliments

L'enjeu est d'assurer en permanence la sécurité sanitaire des aliments consommés par l'homme. Dans ce cadre, la responsabilité première est celle des opérateurs du secteur alimentaire. Ils mettent en œuvre leurs propres contrôles pour s'assurer que leurs produits soient sains et sûrs, assurent l'identification et la traçabilité des produits.

Pour leur part, les agents de l'État réalisent les contrôles nécessaires au respect de la réglementation et ont pour ce faire le pouvoir de sanctionner si nécessaire.

Au cours de l'année 2020, les agents de la DDCSPP ont réalisé 425 contrôles (216 par le service sécurité sanitaire des aliments, 209 par le service concurrence, consommation et répression des fraudes).

Pour le service en charge de la sécurité sanitaire des aliments, les contrôles ont entraîné 1 fermeture administrative, 13 mises en demeure et 58 avertissements.

Le service concurrence, consommation et répression des fraudes a mis en œuvre 24 mesures de police administrative, envoyé 49 avertissements, transmis 2 dossiers contentieux au parquet, qui ont tous fait l'objet de transactions.

Les chiffres clés



425 CONTRÔLES
SUR LA SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

189

VISITES EFFECTUÉES EN
MATIÈRE DE PROTECTION
DU CONSOMMATEUR

122

PRÉLÈVEMENTS
OFFICIELS

La santé et la protection animale



L'État veille à la santé des animaux et au respect du bien être animal et de l'environnement.

Pour ce faire, le service santé et protection animales et environnement de la DDCSPP, avec l'aide des vétérinaires sanitaires, du groupement de défense sanitaire et des laboratoires, lutte contre les maladies, contrôle la traçabilité des animaux, veille au respect des règles de la protection des animaux et de la faune sauvage captive. Il procède à l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement, notamment les élevages et les abattoirs. Il contrôle également les modalités de délivrance et d'utilisation des médicaments vétérinaires et encadre le réseau des vétérinaires sanitaires. Il certifie à l'export et en échange intracommunautaire les mouvements des animaux.



vérification du certificat sanitaire avant départ d'un élevage par un vétérinaire du service santé, protection animales et environnement.



Jeunes bœufs (charolais) en pâture.

Premier département français de transhumance bovine, également l'un des plus gros exportateurs de bovins et de chevaux vivants, le Cantal est de ce fait très concerné par les mouvements des animaux et les risques de transmission de maladies qu'ils peuvent entraîner.

Afin de contribuer au maintien d'un maillage vétérinaire satisfaisant, tout en assurant une présence vétérinaire de surveillance dans tous les troupeaux, l'État commande, suit et rémunère des visites sanitaires, 3599 en 2020, à rapprocher des 5000 exploitations du département, pour un budget de 266 062 euros.

Les chiffres clés

Union européenne :

106 075 ANIMAUX EXPÉDIÉS 
DONT **104 826 BOVINS ET 1249 CHEVAUX**

3444 CERTIFICATS DÉLIVRÉS

Pays tiers

13 804 
BOVINS EXPÉDIÉS

292 CERTIFICATS DÉLIVRÉS

La sécurité du quotidien



L'évolution de la délinquance dans le contexte de crise sanitaire

Dans le contexte exceptionnel de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, marqué par deux périodes de confinement national de la population (du 17 mars au 10 mai et du 30 octobre au 14 décembre), la plupart des indicateurs de la délinquance enregistrée par les services de police et de gendarmerie reculent fortement en 2020, tant au niveau national qu'au niveau départemental.

En revanche, on observe une légère augmentation des atteintes volontaires à l'intégrité physique, qui s'explique pour une grande partie par l'augmentation des violences intrafamiliales.

Les chiffres clés - PÉRIODE DE RÉFÉRENCE : 2020 COMPARÉ À 2019

VOLS DE VÉHICULES

-26,4 %

SOIT 19 FAITS DE MOINS

VOLS SANS VIOLENCE CONTRE LES PERSONNES

-29,7 % SOIT 161 FAITS DE MOINS

CAMBRIOLAGES DE LOGEMENTS

-55,5 % SOIT 132 FAITS DE MOINS

ESCROQUERIES ET INFRACTIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

-8,96 % SOIT 68 FAITS DE MOINS

ATTEINTES AUX BIENS

-24,8 %

SOIT 105 FAITS DE MOINS

ATTEINTES VOLONTAIRES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

+2,44 %

SOIT 20 FAITS SUPPLÉMENTAIRES

VIOLENCES INTRAFAMILIALES + 29 % SOIT 85 FAITS SUPPLÉMENTAIRES

Les actions menées pour assurer la sécurité du quotidien

Dans le contexte de crise sanitaire, la police nationale et la gendarmerie nationale ont mené de nombreuses opérations de contrôle du respect des mesures sanitaires.

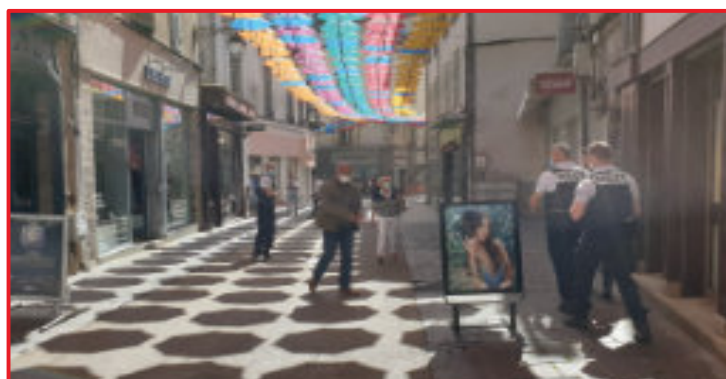
Les chiffres clés

2051 INFRACTIONS RELEVÉES

DONT **1678** DÉPLACEMENTS NON JUSTIFIÉS

184 POUR NON PORT DU MASQUE

142 POUR NON RESPECT DU COUVRE-FEU



Opération de contrôle de port du masque à Aurillac par la police nationale le 26 août 2020.

Dans le même temps, les missions de lutte contre la délinquance habituelles se sont poursuivies. Ainsi, l'action de lutte contre les stupéfiants menée par la police nationale a permis en 2020 de démanteler 4 trafics, de résoudre 9 affaires de deal, de saisir 6 kg de cannabis, 1/2 kg d'héroïne, 350 gr de cocaïne, et plus de 30000 euros d'avoirs criminels.

Il est à noter que depuis septembre 2020, la procédure de verbalisation des consommateurs de stupéfiants par amende forfaitaire délictuelle (AFD) est mise en œuvre.

Par ailleurs, les partenariats et actions de prévention ont été développés, notamment :

En zone police :

- avec la police nationale, un partenariat autour de la sécurité dans le cadre du groupe de partenariat opérationnel (GPO), a réuni les mairies d'Aurillac et Arpajon-sur-Cère, l'Education Nationale, la compagnie de transports urbains STABUS, les bailleurs sociaux Cantal Habitat et Polygone et la Police Municipale d'Aurillac. Ce partenariat a permis de signer la convention de sécurité (DDSP-STABUS), de mettre en place un partenariat renforcé sur le quartier Canteloube-Clémenceau (DDSP-Cantal Habitat) et d'élaborer la convention de coordination police municipale-police nationale avec la mairie d'Aurillac.
- des actions de sensibilisation à destination des scolaires, notamment sur les thématiques des addictions et de la pratique des réseaux sociaux ont pu être maintenues (620 élèves et parents d'élèves sensibilisés en zone police).

En zone gendarmerie :

- la Cellule de la Prévention Technique de la Malveillance (CPTM) de la gendarmerie a été renforcée depuis le 1^{er} janvier 2020 par un second référent sûreté en charge de la partie Est du département (Compagnie de St-Flour). Elle a réalisé **122 consultations de sûreté** au profit de plusieurs entreprises et commerces, d'établissements scolaires, de particuliers, d'ERP, de concessions automobiles, d'exploitations agricoles et de sites identifiés à risque tels que les buralistes, les pharmaciens/laboratoires, les bijoutiers, les armuriers et les établissements bancaires. En outre, **45 demandes d'autorisation** d'exploiter un système de vidéoprotection ont été examinées au profit de la commission départementale de vidéoprotection.
- Quelques exemples d'actions de sensibilisation menées par la gendarmerie :
 - développement des systèmes d'alerte SMS pour lutter contre les phénomènes sériels ciblant certaines professions (agriculteurs, CCI, buralistes, médecins/pharmaciens, élus...),
 - intervention auprès de plusieurs communes pour des conseils sur la vidéoprotection, avec production d'un diagnostic pour deux communes (Jussac et Massiac),
 - mobilisation dans le cadre de l'opération #RépondrePrésent pour soutenir les personnes âgées et isolées en confectionnant un pense-bête ludique regroupant entre autres les conseils pour lutter contre les vols par ruse, mais aussi pour organiser des opérations de solidarité en faveur des personnes atteintes autant de surdité que de cécité,
 - plusieurs communications réalisées pour lutter contre les escroqueries et la cyberdélinquance auprès du grand public, des élus et des professionnels et contre toutes atteintes aux biens liées aux moyens sanitaires dans le cadre du COVID-19.



Remise d'un diagnostic de sûreté par la gendarmerie au profit de l'agence Pôle Emploi de Saint-Flour.

Le renforcement des dispositifs pour prévenir les violences et l'aide aux victimes de violences conjugales



Le contexte du confinement a eu pour tendance d'exacerber les tensions et les passages à l'acte au sein du couple, et les dispositifs d'écoute et d'alerte mis en place et renforcés ces derniers mois ont permis de libérer la parole, ce qui peut expliquer pour partie la hausse des faits constatés en matière de violences intrafamiliales.

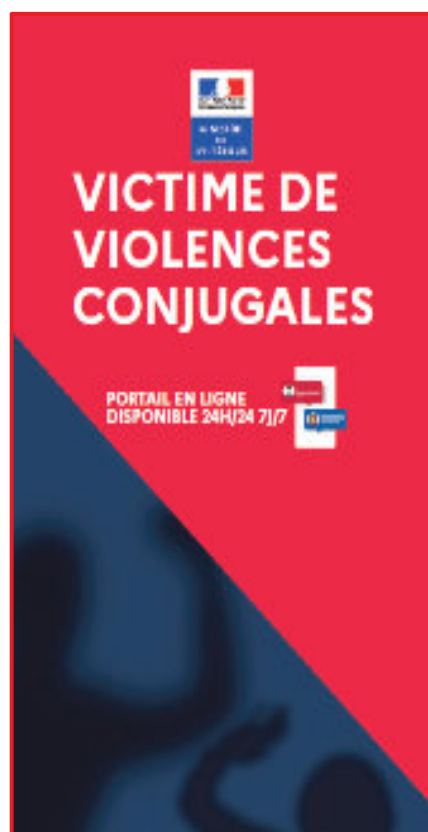
Rappelons qu'en complément des mesures d'alerte mises en place au niveau national (le 3919, numéro gratuit et anonyme, le 114, par SMS, la plateforme arretonslesviolences.gouv.fr, le 119, qui permet de signaler toute situation dans laquelle un enfant se trouverait confronté à des violences, l'alerte en pharmacie), les dispositifs locaux pour soutenir les victimes de violences ont été renforcés dans le Cantal en 2020.



Ces dispositifs s'inscrivent dans le cadre des engagements pris lors du lancement du Grenelle des violences conjugales le 3 septembre 2019. Ainsi, depuis 2020 :

- le dépôt de plainte à l'hôpital est désormais possible dans le Cantal.
- le déploiement d'un second poste d'intervenante sociale, au sein de la gendarmerie, permet de renforcer la coordination et la prise en charge des victimes de violences dans le département. Depuis le 1er octobre la gendarmerie est en effet dotée d'un poste d'intervenante sociale, qui s'ajoute à celui du commissariat de police d'Aurillac mis en place depuis 2016, et qui a d'ailleurs été renforcé au regard des sollicitations reçues. Depuis le mois de septembre 2019, plus de 200 entretiens ont permis de traiter 122 situations, dont 66 violences intrafamiliales pour le commissariat.
- Le Cantal s'est également doté de plusieurs mesures permettant de resserrer les liens entre les acteurs dédiés, par le biais notamment de formations partenariales et par la diffusion d'une plaquette d'information locale.
- Par ailleurs, le budget alloué à la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité a connu une augmentation de 40 % en 2020 notamment du fait de la crise sanitaire, ce qui a permis de renforcer le soutien aux actions du planning familial auprès des jeunes femmes accompagnées dans le cadre de la garantie jeune et la mise en place d'un premier groupe de parole auprès des femmes du CADA de Champagnac.

Par ailleurs, le renforcement du plan pauvreté a permis de soutenir une action de remobilisation socio-professionnelle « impact 15 » et a doté 20 femmes de parcours mobilité complets et du permis de conduire.

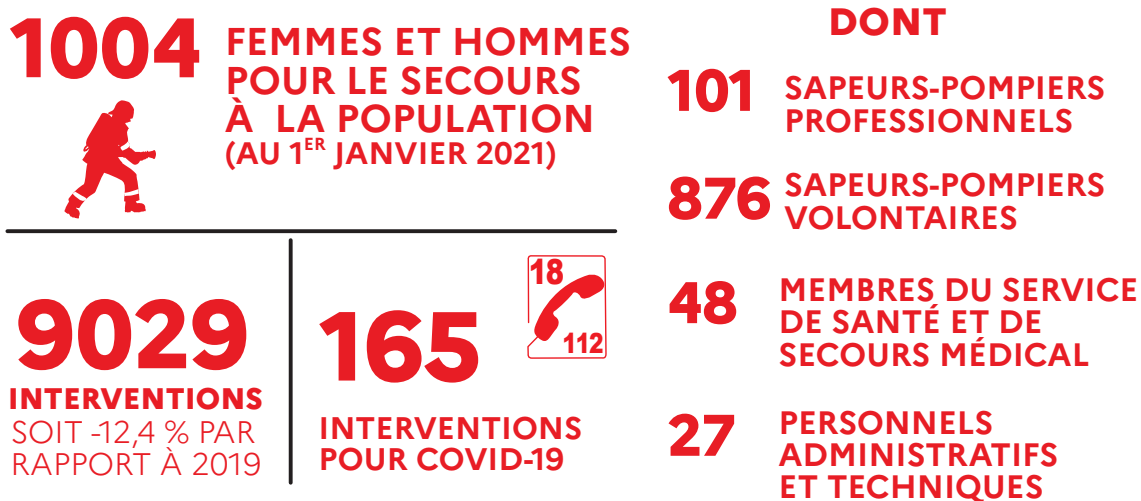


Le secours à la population

La sécurité civile



Les chiffres clés pour le Cantal



Les sapeurs-pompiers et agents du SDIS du Cantal ont été particulièrement mobilisés dans le cadre de la gestion de crise sanitaire avec :

- 165 interventions pour COVID-19 (avéré ou supposé),
- la participation au fonctionnement des 3 Centre Médicaux d'Arrondissement Sécurisés (CMAS) dès le 23 mars,
- le renforcement de la réserve sanitaire à la demande de la Cellule Interministérielle de Crise via les préfets de zone (106 SPV issus de 25 centres de secours portés volontaires),
- la participation à la campagne de tests naso-pharyngés dans les EPHAD à la demande de l'ARS,
- la participation à la campagne de dépistage organisée par la Région AURA.

Au-delà de cette mobilisation pendant la crise sanitaire, les sapeurs-pompiers ont accompli leurs missions habituelles en matière de :

- **prévention des risques avec :**
 - **832 ERP** (Etablissements Recevant du Public) dans le Cantal soumis à visites périodiques.
 - **314 visites réglementaires** (239 visites périodiques, 32 visites de réception de travaux, 43 visites de contrôle), ayant donné lieu à 84 % d'avis favorables et 16 % d'avis défavorables.
- **secours aux personnes et aux biens** avec 9 029 interventions, en diminution de – 12,4 % par rapport à 2019, du fait d'une baisse de l'activité opérationnelle liée aux périodes de confinement. En moyenne, les sapeurs-pompiers ont effectué 25 interventions par jour : 80,15 % de secours à personnes, 5,26 % d'accidents de circulation, 6,71 % d'incendies, 6,49 % d'opérations diverses, 1,39 % de risques technologiques.

- préparation de la gestion d'événements particuliers : exercice de gestion de crise, participation à la sécurité des grands événements comme le Tour de France, réalisation de 3 plans ETARE (Centre Hospitalier de Saint-Flour, Centre hospitalier Henri Mondor d'Aurillac, EHPAD Mallet de Massiac).
- mise en œuvre du règlement de défense extérieure contre l'incendie (DECI) : 71 arrêtés communaux contrôlés et validés, 42 arrêtés en cours.



EXERCICE DE SECURITÉ DANS LE TUNNEL DU LIORAN

Un exercice s'est déroulé le jeudi 17 décembre 2020 sur la RN 122, dans le tunnel du Lioran, côté Saint Jacques des Blats.

Habituellement, les exercices avaient lieu après 20 heures mais en 2020, il s'est tenu en journée pour pouvoir tester la mobilisation des acteurs concernés.

Du fait de la Covid 19, l'exercice s'est déroulé sans plastrons ; des fiches ont été utilisées pour remplacer les victimes.

Le scénario retenu était celui d'un accident d'un véhicule léger transportant 3 personnes contre un bus transportant 53 passagers. Le conducteur du véhicule léger s'étant endormi au volant dans le tunnel, il a percuté de plein fouet un bus venant en sens inverse. Dans le véhicule, deux passagers ont été grièvement blessés et le troisième décédé. Dans le bus, étaient présentes 3 personnes en urgence absolue, 15 personnes en urgence relative, 5 personnes impliquées en stress dépassé et 30 en stress adapté.



*Exercice de sécurité dans le tunnel du Lioran
le 17 décembre 2020*

Le COD a été activé sous la responsabilité du directeur des services du Cabinet.

Sur place, la DIR Massif Central, la gendarmerie, le SDIS et le SAMU étaient présents. Deux observatrices du bureau de la sécurité civile de la préfecture étaient également sur place.

Monsieur le Préfet s'est rendu sur le lieu de l'exercice, accompagné du commandant du groupement de gendarmerie du Cantal et du directeur du SDIS.

Globalement cet exercice s'est bien déroulé avec une coordination des secours adaptée. La cellule médico-psychologique du Centre Hospitalier d'Aurillac a pu se rendre sur site.

Le logiciel SINUS (système d'information numérique standardisé) qui permet le recensement et le suivi des victimes a pu être testé ainsi que SI-VIC (solution informatique sécurisée de gestion des victimes).

La sécurité en montagne



L'activité opérationnelle du PGM de Murat est en hausse cette année, faisant suite à la baisse marquée les années précédentes et ce malgré les périodes de confinement au printemps et à l'automne.

Le Cantal a enregistré durant l'été 2020 un afflux de touristes qui ont privilégié des zones moins peuplées pour réduire les risques de contamination et cette augmentation de la fréquentation du massif a généré de multiples interventions.

Les secours concernent des accidents survenant lors d'activités de pleine nature sur la zone de compétence (ski, escalade, via ferrata, raquettes, parapente, canyon, VTT, quad, motocross...) ou des disparitions de personnes sur le massif, hiver comme été. Sont aussi comptabilisées les missions de l'équipe cynophile, au nombre de douze (6 interventions pistages dans le Cantal, 5 interventions en Auvergne hors Cantal et 1 intervention : capture chien mordeur dans le Cantal).

Par ailleurs, le PGM réalise dans le cadre de la police de sécurité du quotidien au profit de la population du Cantal des missions de contact, de prévention, d'intervention et d'investigation.



Pendant ces périodes de confinement, le PGM a pleinement rempli son rôle d'unité de gendarmerie par une présence quotidienne en montagne pour dissuader les éventuels réfractaires.

Des actions de formation et de sensibilisation aux dangers de la montagne sont utilement initiées par le PGM au profit de publics cibles, professionnels (Club alpin français, Fédération française de la montagne et de l'escalade, Fédération française de randonnée pédestre, candidats aux brevets d'État.), simples usagers de la montagne et scolaires.



Exercice PGM de Murat le 9 octobre 2020

La sécurité routière



Les chiffres clés pour le Cantal

2020	2019
125 accidents	87 accidents
146 blessés	86 blessés
7 décès	10 décès

Contrairement au niveau national qui enregistre une baisse exceptionnelle du nombre d'accidents, de blessés et de tués, le nombre d'accidents et de blessés a fortement augmenté en 2020 dans le Cantal, avec 125 accidents contre 87 en 2019, et 146 blessés contre 86 en 2019.

Le nombre de décès quant à lui enregistre une baisse, passant de 10 décès en 2019 à 7 décès en 2020, qui sont autant de victimes de trop.

Dans ce contexte, les policiers et gendarmes ont organisé des contrôles routiers pour sanctionner les comportements à risque, générateurs d'accidents. Au cours de ces contrôles en 2020, 484 permis de conduire ont été retirés, contre 552 en 2019. Ce chiffre, même s'il est en légère baisse, est à mettre en perspective avec les confinements et la crise sanitaire qui ont eu un impact sur le flux de véhicules. Il est à noter que la part des permis probatoires suspendus a augmenté de manière significative en 2020, avec 19,42 % des suspensions contre 13,59% en 2019.

Depuis le 1er janvier 2020, le préfet a la faculté de permettre à un conducteur contrôlé avec un taux d'alcool supérieur à 0,4 mg/l d'air expiré, dont le permis pourrait être suspendu par décision préfectorale, de continuer à conduire à condition d'équiper son véhicule d'un éthylotest antidémarrage (EAD). Ainsi, 61 mesures d'EAD ont été prononcées en 2020.



Contrôle routier

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Dans ce contexte, en complément des actions de contrôles, le plan départemental d'actions de sécurité routière, doté d'un budget de 37 500 €, a permis de financer des actions de sécurité routière tout au long de l'année visant des publics différents et s'inscrivant dans les quatre enjeux nationaux :

- le risque routier professionnel,
- la conduite après usage de substances psychoactives (alcool, stupéfiants),
- les jeunes de 14 ans à 29 ans, les seniors de 65 ans et plus,
- les deux-roues motorisées.

La gestion de la viabilité hivernale



La fin d'année 2020 et le début de l'année 2021 ont été marquées par des épisodes neigeux de grandes ampleurs, dont l'intensité a pu correspondre à des épisodes neigeux vécus il y a une quinzaine d'années. 20 arrêtés préfectoraux ont été pris pendant cette période dont 1 concernant les transports scolaires.

Les agents du Conseil Départemental, de la DIR Massif Central et les forces de l'ordre ont été pleinement mobilisés lors de ces épisodes neigeux.

A la préfecture, les personnels du bureau de la sécurité civile, les agents d'astreinte et ceux du bureau de la communication ont également pris part à la gestion de la crise en lien avec les différents services concernés.

M. le Préfet a souhaité convier les transporteurs à deux réunions dont une pour un retour d'expérience afin que ces derniers puissent faire part de leurs préoccupations et que l'État trouve des pistes de progrès possible.

Il a également rencontré lors du retour d'expérience avec les transporteurs, les forces de l'ordre, les gestionnaires routiers, la CABA, la DASEN et le Conseil Régional pour rechercher des axes d'amélioration dans la gestion de la viabilité hivernale pour les années à venir.



*Neige commune Le Falgoux
Décembre 2020*

Sécurisation des grands événements et des manifestations sportives



L'État garantit la sécurité et la protection des populations dans le cadre de l'organisation des grands événements et manifestations sportives dans le département.

L'étape arrivée du Tour de France dans le Cantal le 11 septembre 2020

L'année 2020 a vu se dérouler un Tour de France inédit du fait de la pandémie liée à la Covid-19. Aussi, l'arrivée de la 13^{ème} étape du Tour de France prévue le 10 juillet a été reportée au 11 septembre 2020. D'une distance de 191,5 km, l'arrivée s'est déroulée au Pas de Peyrol, au pied du Puy Mary sur un site remarquable qui a nécessité de la part des organisateurs une adaptation pour pouvoir positionner les infrastructures sur un site d'une superficie réduite.

Pour assurer la sécurité de cet événement, 7 réunions ont été organisées en préfecture, dont une première réunion préparatoire dès fin 2019.

Le PC (poste de commandement) course et le PCO (poste de commandement opérationnel) ont été positionnés sur la commune de Dienne. Le COD a également été activé à la préfecture.

M. le Préfet était présent au PCO avec le directeur des services du Cabinet, le commandant du groupement de gendarmerie du Cantal, le directeur départemental des services d'incendie et de secours et le directeur du SAMU. Les personnels du bureau de la sécurité civile ainsi que le service communication de la préfecture et les agents de la DDT et du Conseil Départemental étaient également présents au PCO. Sous la responsabilité de M. le préfet, les différents services étaient prêts à intervenir pour gérer les éventuels problèmes générés par la course.

Les moyens humains et matériels ont été nombreux pour gérer cet événement : plus de 350 militaires, 107 sapeurs-pompiers, 25 médecins et personnels du SAMU ainsi que des personnels du Conseil Départemental.

Du fait de la pandémie, l'organisateur avait mis en place une équipe dédiée à la prévention de la Covid-19 sur le parcours emprunté par le Tour ; de plus, des mesures sanitaires avaient été instaurées par M. le préfet avec notamment le port du masque obligatoire à l'arrivée.



Briefing avant l'arrivée de la course au centre de coordination du Tour de France en présence du préfet, des services de sécurité et de secours mobilisés.

L'organisation des manifestations sportives

Les épreuves motorisées, ou non, doivent faire l'objet d'une demande d'organisation déposée en sous-préfecture de Saint-Flour, qui détient la compétence départementale dans ce domaine. Ces manifestations sportives motorisées, ou non, se déroulant sur la voie publique ou sur circuit sont soumises à une police qui fait l'objet d'évolutions réglementaires.

L'instruction de ces dossiers nécessite une collaboration entre les collectivités, l'organisateur, les différents services et associations concernés. Certaines manifestations sportives sont étudiées en Commission Départementale de Sécurité Routière (CDSR).



Etape arrivée du Tour de France le 11 septembre 2020.

Les chiffres clés pour le Cantal

94 MANIFESTATIONS
DONT **1 INTERDITE**
ET **56 ANNULÉES**
**(EN RAISON
DE LA CRISE SANITAIRE)**



8 RÉUNIONS DE LA
COMMISSION
DÉPARTEMENTALE DE
SÉCURITÉ ROUTIÈRE
(CDSR) POUR
DONNER SON AVIS
SUR 17 DOSSIERS



3 HOMOLOGATIONS
DE CIRCUIT (DONT 1 RENOUVELLEMENT)

Plan de relance dans le Cantal



Pour faire face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le Gouvernement a mis en place dès le début de la crise des mesures inédites de soutien aux entreprises et aux salariés.

Le 3 septembre 2020, le Gouvernement a annoncé un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros articulé autour de 3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale.



Dès le début du mois de septembre, le Préfet du Cantal a présenté les dispositions et les objectifs du plan de relance aux élus, aux acteurs socio-économiques et aux milieux associatifs pour les inciter à déposer des dossiers sur les différents appels à projets et les services de l'État se sont organisés pour déployer le plus rapidement et le plus largement possible les mesures du plan de relance :

- Les services de l'Etat se sont mobilisés pour apporter un appui aux porteurs de projets, aux collectivités locales et aux salariés impactés par la crise avec l'ambition d'apporter rapidement l'aide de l'État au profit de tous et de tous les projets prêts à être financés. Une première vague d'aides a été actée dès la fin de l'année 2020.
- un point d'entrée unique à la préfecture du Cantal a été mis en place afin de faciliter les démarches des porteurs de projets : **pref-francerelance@cantal.gouv.fr**
- des outils de dialogue ont été instaurés afin de faciliter la diffusion des informations : comités de pilotage spécifiques, des comités techniques opérationnels et thématiques.
Parallèlement, un comité de pilotage départemental a été constitué afin de tenir informés les partenaires locaux de la mise en œuvre du plan de relance dans le département.
- Dès le 22 octobre 2020, les principaux acteurs du département et opérateurs du plan de relance se retrouvaient pour mettre en place des méthodes d'accompagnement des porteurs de projet. Plusieurs appels à projets étaient lancés sur les 3 champs du plan de Relance et l'ensemble des services de l'État se mettaient en ordre de marche pour accompagner et aider les porteurs de projet dans leurs démarches.



*Réunion relative au déploiement de France Relance dans le Cantal
le 22 octobre 2020*

5 867 entreprises ont bénéficié du fonds de solidarité pour un montant global de près de 27 000 000 €
 142 entreprises bénéficient de reports d'échéances pour un montant total de 2 206 584€
FDI (Fonds départemental d'Insertion) Rebond : 730 000 € ont été accordés à 20 structures d'insertion par l'activité économique.

Concernant le **Plan jeune**, ce sont :

- 405 jeunes accompagnés de façon intensive par Pôle emploi et la Mission locale,
- plus de 400 dossiers de jeunes en contrats en alternance,
- 50 embauches de jeunes qui ont fait l'objet d'aides à l'embauche et de contrats aidés

Des Appels à Projets « soutien aux investissements-AAP Territoires » et « Résilience » ont permis aux entreprises cantaliennes de bénéficier de 6,6 millions € .



Présentation du plan 1 jeune 1 solution à Pôle Emploi Aurillac le 7 décembre 2020

Les chiffres clés pour le Cantal

37 DOSSIERS SUBVENTIONNÉS
 AU TITRE DE LA **DSIL RELANCE**

SOIT

2,1 M€ DE SUBVENTIONS

GÉNÉRANT

6,8 M€ DE TRAVAUX



**RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
 DES BÂTIMENTS DE L'ÉTAT**

6 DOSSIERS CANTALIENS
 RETENUS POUR UN
 MONTANT DE

797 200 €

25 M€ D'INDEMNISATIONS
 VERSÉS AU TITRE DU
**CHÔMAGE
 PARTIEL**

L'économie agricole



2020, une année encore marquée par des conditions climatiques particulières et la crise.



L'année se caractérise par une 3^{ème} année successive de sécheresse. Les pertes fourragères proches de 30 % n'ont pas conduit à une reconnaissance calamité agricole mais l'impact sur la ressource fourragère est réel. L'État a apporté son soutien par une exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti de 2,952 M€ sur l'ensemble du département ainsi qu'un allègement de charges sociales (MSA) de 2,5 M€ sur la zone Ouest du Cantal (zone la plus affectée).

Outre la crise sanitaire qui affecte tout le monde y compris le secteur agricole et les marchés des produits, dans le domaine de l'élevage allaitant, une crise majeure s'est traduite à l'automne par un effondrement des cours des brouards.



Dans ce contexte, les aides de la Politique Agricole Commune qui s'articulent autour de 2 piliers (le soutien direct aux exploitations et le programme de développement rural) constituent un soutien financier des exploitations agricole et de l'économie du territoire.

Pour 2020 le montant global versé est de 189,705 M€. Il se décompose en :

- au titre des **mesures de soutien direct**, 171,705 M€ pour 4530 agriculteurs cantaliens bénéficiaires d'au moins une aide (105 M€ pour le 1^{er} pilier et 66,7 M€ pour le 2nd pilier : ICHN et MAEC). La PAC est essentielle pour la viabilité économique des exploitations en zone de montagne notamment pour leur trésorerie.
- le **Programme de Développement Rural Régional** en 2020 a mobilisé 18 M€. Bien que ce montant puisse paraître sans commune mesure avec le précédent, il représente un enjeu de développement territorial. En effet le Cantal s'illustre par la mobilisation forte des soutiens financiers nationaux et européens, en particulier pour le soutien aux bâtiments d'élevage (PCEA) 12,7 M€ et « l'installation aidée » pour 4,1 M€ de subvention. Cela se traduit concrètement par près de 200 bâtiments d'élevage qui sont construits ou modernisés par an depuis 5 ans avec un fort impact économique pour les entreprises du bâtiment.

Avec 80 Dotations Jeunes Agriculteurs par an, la dynamique d'installation reste la plus forte de la région ARA et une des plus forte au niveau national.

Les chiffres clés
pour le Cantal



PRÈS DE **190 M€**
D'AIDES DE LA PAC

4530

AGRICULTEURS
CANTALIENS
BÉNÉFICIAIRES
D'AU MOINS UNE
AIDE



Aides agricoles

	Année 2019	Année 2020	Evolution 2019-2020
AIDES surface du 1^{er} PILIER	106 500 000 €	105 000 000 €	-1,40 %
AIDES surface du 2nd PILIER	68 000 000 €	66 700 000 €	-1,91 %
AIDES 2nd PILIER Hors surfaces	16 600 000 €	18 000 000 €	8,43 %
TOTAL PAC	190 981 710 €	189 705 000 €	-0,67 %
AIDES aux filières	NC	NC	
Accompagnement de l'installation	210 000 €	190 000 €	
AIDES conjoncturelles Sécheresse 2020 exonération fiscale foncier non bâti + FASS 2 952 000 + 2 554 000 €	20 000 000 €	5 506 000 €	
TOTAL AIDES AGRICOLES	211 310 000 €	195 401 000 €	

En ce qui concerne le loup : le dispositif d'aide à la protection des troupeaux a été ouvert en 2020. Ce sont 17 exploitations qui ont contractualisé des mesures pour un montant d'aide de 105 K€. Les diverses mesures (gardiennage, surveillance, chiens de troupeaux, investissement et accompagnement technique) peuvent être combinées pour s'adapter à chaque cas particulier. C'est un soutien de mieux en mieux connu par les éleveurs ovins et caprins confrontés à la prédation du Loup.



Démonstration de l'utilisation d'une charrue-taupe à soc creux pour mécaniser la lutte contre le campagnol terrestre.

La lutte contre le campagnol terrestre dont les dégâts impactent fortement notre agriculture, est une préoccupation forte du préfet. Face à la recrudescence d'activité des populations, les préfets du Cantal, Haute-Loire et Puy-de-Dôme ont relayé auprès du ministre de l'agriculture la demande de la profession agricole de mécaniser la lutte chimique, de façon dérogatoire et exceptionnelle.

Le "Ratron GW" (phosphore de zinc) est efficace et la mécanisation (charrue-taupe à soc creux) a effectivement été autorisée pour permettre des traitements de masse.

L'insertion par l'emploi et la formation



L'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail est cœur des sujets de société actuels.

Face aux évolutions du marché du travail, à la mutation des emplois et pour lutter contre le chômage, la compétence est la clé de voûte d'une croissance durable et inclusive.



Dans le Cantal, le service public de l'emploi a déployé les moyens initiaux octroyés dans le cadre du fonds d'inclusion dans l'emploi mais aussi ceux complémentaires en faveur des jeunes pour répondre aux difficultés d'insertion sur le marché du travail de ces derniers dans le contexte de crise économique lié à l'épidémie sanitaire de COVID-19 :

- Mobilisation des contrats aidés :
 - parcours emploi compétences dans le secteur non marchand,
 - contrats initiative emploi jeunes dans le secteur marchand,
- Mobilisation du programme d'investissement dans les compétences (PIC),
- Mobilisation des dispositifs d'accompagnement des jeunes,
- Mobilisation des aides exceptionnelles pour le recrutement d'alternants ou le recrutement de jeunes.

Le plan 1 jeune 1 solution, dont l'ambition est d'offrir une solution d'emploi à chaque jeune entrant sur le marché du travail, a permis de démontrer pour le Cantal :

- un réseau partenarial autour du SPE en capacité de mobiliser rapidement les professionnels et les dispositifs ; une animation et un suivi resserré par le SPE (Service Public de l'Emploi),
- un niveau de réalisation significativement plus élevé que la moyenne régionale.

#TousMobilisés
#1jeune1solution



Les chiffres clés pour le Cantal

457
DEMANDES

D'AIDE À
L'EMBAUCHE
DES JEUNES



506

DOSSIERS D'AIDE
EXCEPTIONNELLE EMBAUCHE
D'ALTERNANT



145

ENTRÉES EN
CONTRATS AIDÉS

422

STAGIAIRES ENTRÉS EN
FORMATION DANS LE
CADRE DU PROGRAMME
D'INVESTISSEMENT DANS
LES COMPÉTENCES (PIC)



525

JEUNES ENTRÉS EN PACEA
DONT **211** ENTRÉS EN
GARANTIE JEUNE

La lutte contre la pauvreté et l'insertion par l'activité économique



La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté est un outil partenarial essentiel dans le département.



La Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté est déployée depuis juin 2019 dans le Cantal dans le cadre d'une convention signée entre l'État et le Conseil départemental (pour trois ans).

Des actions conséquentes ont été mises en place pour notamment :

- assurer à tous les jeunes placés auprès de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) un accompagnement leur permettant de prendre leur indépendance,
- rendre les droits sociaux plus accessibles avec un accueil inconditionnel sur le territoire,
- prévenir le surendettement,
- sécuriser les parcours professionnels et les rendre plus incitatifs pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Des cheffes de projets ont été recrutées pour suivre ces actions concrètes et un premier bilan a été réalisé au printemps 2020 (montant annuel mobilisé par l'État : 250 109 €).

S'agissant de l'insertion par l'activité économique, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'objectif national est de créer 100 000 emplois supplémentaires d'ici 2022. Cette croissance doit être facilitée par la mise en oeuvre progressive du Pacte d'ambition pour l'IAE, fruit d'une concertation de 6 mois avec tous les acteurs de l'inclusion portée par le ministère du travail et le conseil de l'inclusion dans l'emploi.

Dans le Cantal, 18 structures sont conventionnées pour un montant total de 4,1 M € dont 399 809 € cofinancés par le Conseil Départemental dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens. 4 structures ont bénéficié de subventions dans le cadre du Fonds de développement de l'insertion pour un montant total de 80 885 €. Par ailleurs, pour répondre au contexte de crise économique lié à l'épidémie sanitaire de COVID-19, les moyens du Fonds Rebond en faveur des structures d'insertion par l'activité économique ont été mobilisés à hauteur de 728 533 € dont près de 500 K€ pour des investissements liés à du développement.

Les chiffres clés pour le Cantal



**STRATÉGIE
PAUVRETÉ**

250 109 €

FINANCÉS PAR L'ÉTAT

ENTRE **600**
ET **700**

**PERSONNES
ACCOMPAGNÉES
DANS LES SIAE DU CANTAL**



IAE :

287.83

ETP CONVENTIONNÉS



18 STRUCTURES
CONVENTIONNÉES

232 ETP CONSOMMÉS EN
MOYENNE EN 2020

(80,5 % DANS UN CONTEXTE ANNUEL
PARTICULIER AVEC 2 PÉRIODES DE
CONFINEMENT)

La stratégie eau-air-sol



La stratégie régionale eau-air-sol projetée à 2040 vise à conforter la région Auvergne-Rhône-Alpes en tant que territoire vivant, attractif et accueillant. Cela ne sera possible qu'en préservant la qualité de l'eau (disponibilité), de l'air (lutte contre la pollution atmosphérique) et du sol (lutte contre l'artificialisation).



La stratégie eau-air-sol (EAS) a été présentée par la DDT aux élus du département lors d'une réunion du 10 février 2020 en préfecture. Lors de cette présentation, des problématiques spécifiques ont été identifiées sur notre territoire :

- sur le volet eau (sécheresse),
- sur le volet sol (importance de la vacance de logements et consommation des espaces),
- sur le volet air (qualité de l'air intérieur).

• **volet « eau »** : Un important travail de concertation, de pédagogie a été réalisé pour l'appropriation de la compétence GEMAPI par les collectivités. Un travail de priorisation et suivi de la politique de restauration de la continuité écologique a débuté en 2020.

La mise en place du comité sécheresse renforce la coordination et cette instance se prononce sur les évolutions de l'arrêté sécheresse. Le travail de préparation des assises de l'eau qui se sont tenues en mars dernier a été engagé durant l'année 2020.

Concernant les retenues collinaires, l'Etat soutient la création de petites retenues de stockage individuelles, pour des productions à haute valeur ajoutée (maraîchage et fruits notamment) permettant de retenir le surplus de pluviométrie de la période hivernale et ainsi de limiter les prélèvements en période d'étiage sur le milieu nature, à fort impact environnemental.

Dans le cadre du programme régional « 100 retenues », un vivier d'une quinzaine de projets de retenues collinaires a été constitué. 4 retenues ont déjà été réalisées, 7 sont en cours. Ces projets sont soutenus par le Programme de Développement Rural (Région) et l'Europe.

Les chiffres clés pour le Cantal



1600

HA URBANISÉS DANS LE DÉPARTEMENT EN 25 ANS (1990-2013)

-3 %

D'ESPACES ARTIFICIALISÉS

- 10 000
KM DE COURS D'EAU SUR LE DÉPARTEMENT

-4 %

DU TERRITOIRE COUVERT PAR DES ZONES HUMIDES

• **volet « air »** : la DDT et l'ARS travaillent de concert pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la réglementation de la surveillance dans les ERP sensibles : suivi des signalements de dépassement des valeurs, conseil et information des collectivités, accompagnement des établissements.

Le département du Cantal ne comprend pas d'agglomération de plus de 150000 habitants. A ce titre, il n'est pas visé par la mise en place de Zones à Faibles Emissions pour lesquelles la circulation routière serait spécifiquement contrainte.

Il n'en reste pas moins concerné par de possibles épisodes de pollution de l'air, dans un contexte de renforcement réglementaire. A ce titre, un travail important a été mené avec les parties prenantes, en particulier les autorités organisatrices de transport, pour aboutir à l'actualisation de l'arrêté cadre préfectoral de gestion des pics de pollution de l'air (AP n° 2020-1694 du 17 décembre 2020).

A titre d'illustration quant aux actions menées sur le territoire, en novembre 2020 a eu lieu la mise en service de la chaufferie urbaine d'Aurillac. Cette chaufferie, exploitée par Aurillac Chaleur Bois dans le cadre d'une délégation de service public, représente une puissance de 33,6 MW fonctionnant avec comme combustible de la biomasse (bois énergie de proximité) et du gaz naturel, ce dernier venant uniquement en appoint. Elle alimente, via un réseau de chaleur urbain, une grande partie d'Aurillac, permettant l'évitement de quelques 105 00 tonnes de CO2/an.

• **volet « sol »** : Les services de l'État se sont montrés particulièrement vigilants à la prise en compte de la stratégie eau-air-sol dans les documents de planification stratégique (SCoT et PLUi) en prônant cette stratégie au titre des enjeux prioritaires portés tout au long des procédures d'élaboration de ces documents, en insistant sur l'enjeu de résorption de la vacance et de travail sur les friches (urbaines et agricoles).



Chaufferie ACB Aurillac et ses 4 cheminées

Les chiffres clés pour le Cantal

La chaufferie bois d'Aurillac et réseau de chaleur associé :

BESOIN CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE ÉQUIVALENT À 40000 LOGEMENTS (ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ, HABITAT SOCIAL ET COPROPRIÉTÉS, COLLECTIVITÉS, COLLÈGE/LYCÉE, INDUSTRIES, SURFACES COMMERCIALES ET BUREAUX)



18 500 

TONNES DE BOIS ÉNERGIE DE PROXIMITÉ PAR AN

PLUS DE **20** KM DE RÉSEAU

22 M€ D'INVESTISSEMENT

Les contrats de relance et de transition écologique



L'objectif des CRTE est d'accompagner la concrétisation de projets de territoires, dans une approche transversale à l'ensemble des politiques publiques, autour d'une double ambition de transition énergétique et de cohésion territoriale.



Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont été voulus et définis par une lettre du 1^{er} ministre en date du 20/11/2020.

Ce nouveau contrat intégrateur se veut être l'outil unique de contractualisation entre l'État et les collectivités. Il a vocation à regrouper plusieurs contrats existants : CTE, Contrat de ville, contrat de ruralité...

Il doit traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique...

Il se doit d'être l'outil du projet de territoire et donc des projets structurants, qu'ils soient sous une maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale. Les acteurs sociaux économiques du territoire sont aussi des partenaires privilégiés. La construction de ce contrat doit se faire en concertation avec tous les intervenants (habitants, entreprises, associations...).

La transition écologique et la cohésion territoriale doivent être au cœur de ces contrats. Le contrat étant un des vecteurs de la relance, il doit donner la priorité aux projets les plus mûres, aptes à être réalisés rapidement.

La date de signature est fixée aux alentours du 30 juin 2021.

Les services de la DDT sont pleinement mobilisés aux côtés de la sous-préfète à la relance pour aider les territoires à construire ces contrats qui se veulent être adaptables et évolutifs jusqu'en 2026.

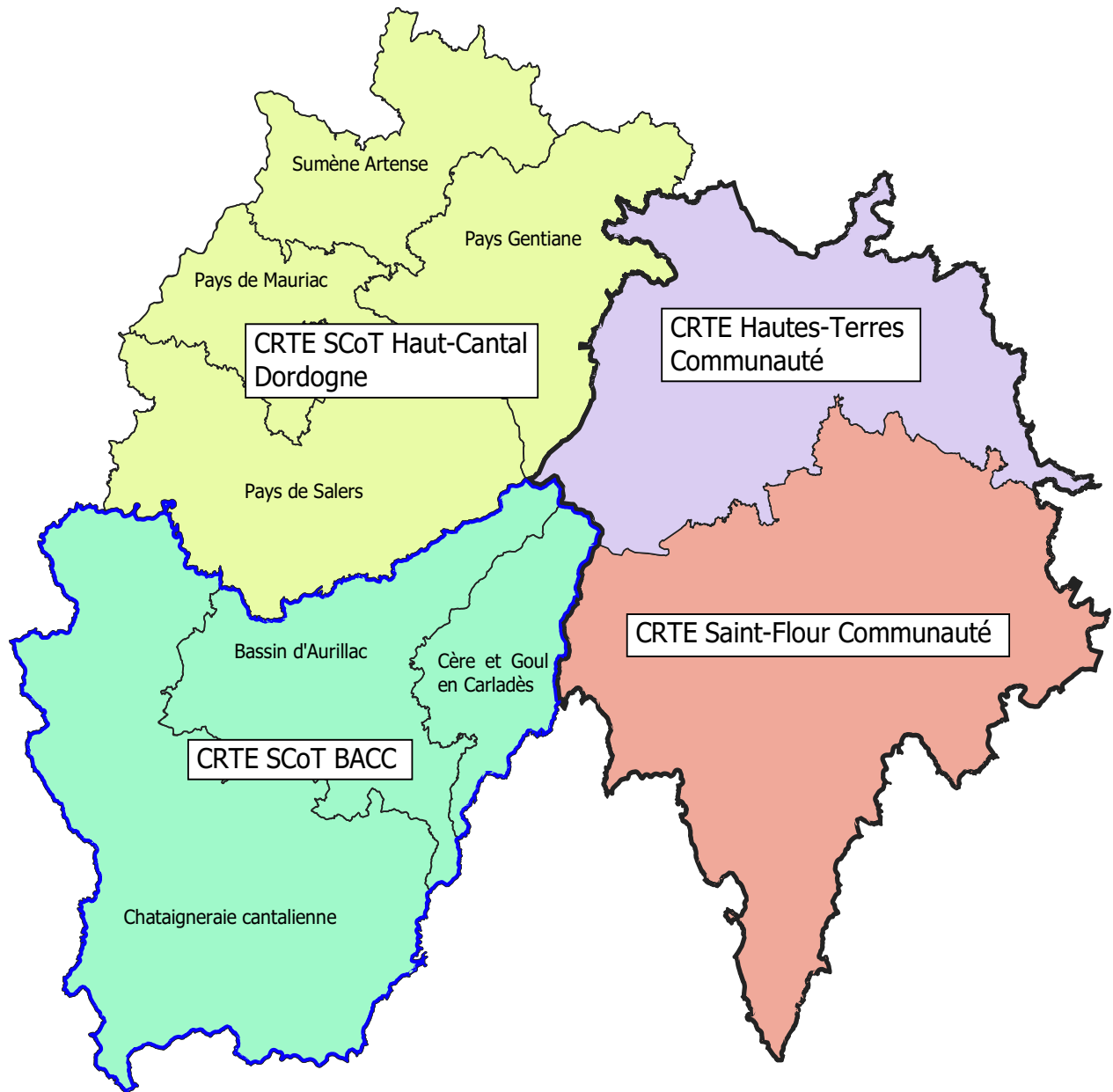


Les chiffres clés
pour le Cantal


4

**TERRITOIRES
CRTE ONT
ÉTÉ DÉFINIS**





- CTE**
- SCOT de l'Est Cantal
 - SCOT BACC
- CRTE**
- Contour des EPCI
 - Hautes Terres Communauté
 - Saint-Flour Communauté
 - SCOT BACC
 - SCOT Haut-Cantal Dordogne

 <p>PRÉFET DU CANTAL <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>Support : BDTopo@IGN2016</p> <p>Données : DDT du Cantal</p> <p style="text-align: right;">DDT15/SCAD/UCO/OW</p>
210121_CTE_CRTE.qgz	21/01/2021

Echelle au format A4 : 1/500 000

La rénovation énergétique des bâtiments

 Réduire l'empreinte énergétique / écologique du parc bâtiementaire public et privé dans le département du Cantal.



Parc bâtiementaire privé : accentuation du soutien des ménages dans les opérations de rénovation énergétique de leur logement.

En 2020, le programme Habiter Mieux (2018-2022) a connu un réel succès et a permis de rénover **423 logements** de propriétaires occupants modestes et propriétaires bailleurs représentant un montant d'aide de **4,5M€**. Cette dynamique est à mettre en relation avec l'engagement des collectivités du département : 9 opérations programmées de l'habitat portées par 6 EPCI qui cofinancent les travaux réalisés par les propriétaires.

Parallèlement, le nouveau dispositif MaPrimeRénov' créé au 01/01/2020, destiné aux propriétaires occupants modestes non éligibles aux aides Anah souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique, a permis d'améliorer le confort de **386 logements** représentant **1,7M€** d'aides. (ouverture du dispositif à tous les publics au 01/01/2021).

En co-pilotage avec la Région, la DDT a initié la coordination des partenaires pour le montage du futur service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) : la candidature est en voie d'être déposée pour un service opérationnel à l'automne 2021. Le diagnostic stratégique préalable a été réalisé par la DDT en appui au CD 15 et aux EPCI.



Programme Habiter Mieux : aide à l'installation d'une chaudière à granulés avec silo.



Parc bâtementaire public : accompagnement des démarches de rénovation énergétique portées par des maîtres d'ouvrages publics.

Une action de type P.R.E.B. a émergé en Châtaigneraie cantalienne, suivie d'une nouvelle démarche à l'échelle intercommunale en Sumène-Artense (aide technique à l'inventaire du bâti et à la priorisation, organisation d'un premier tour de table des financeurs, puis prise de relais par C.I.T. en A.M.O.) ;

En 2020, la DDT a initié la mise en oeuvre du dispositif Eco-Energie Tertiaire, avec des actions du groupe de travail régional (webinaire d'information des élus du 27 novembre notamment) et une information officielle des collectivités publiques cantaliennes le 29 décembre 2020.

Le Plan de relance et les appels à projets en matière bâtementaire ont mobilisé les services à plusieurs niveaux : avis techniques, relais de l'appel à projet lancé par l'ADEME sur le patrimoine « du quotidien » des collectivités territoriales et des autres apports d'ingénierie.



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète



Les chiffres clés pour le Cantal

6.2 MILLIONS D'EUROS D'AIDES ANAH

ENGAGÉS POUR AMÉLIORER LES PERFORMANCES THERMIQUES DES LOGEMENTS ET RÉDUIRE LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE DES PROPRIÉTAIRES CANTALIENS.



11.7 M€ DE TRAVAUX GÉNÉRÉS



809 LOGEMENTS RÉNOVÉS

La rénovation énergétique des cités administratives d'Etat



La direction de l'immobilier de l'État a fait de la rénovation des cités administratives de l'État (CAE) une priorité. À cet effet, 1 milliard d'euros a été investi sur cinq ans (2018-2022) dans le cadre du grand plan d'investissement.



Le dossier relatif à la rénovation énergétique de la cité administrative d'État (CAE) d'Aurillac a été validé par la commission nationale de l'immobilier public, en décembre 2019.

736 000 euros ont été alloués à la CAE à cette fin. Ces crédits serviront à améliorer la performance énergétique des deux bâtiments de la cité notamment grâce au changement des chaudières dans le cadre de la création du réseau de chaleur bois. De plus, le confort des usagers sera amélioré grâce aux travaux qui seront entrepris dans ces bâtiments (remplacement des luminaires par des installations à LED, installation de VMC à double flux).

Enfin, des services externes appartenant au ministère des Finances vont intégrer la cité administrative d'ici septembre 2022, de même que le nouveau service dédié à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

Les premières phases du programme ont été lancées en janvier 2020.

Après avoir défini un programme fonctionnel et technique avec le bureau d'études EGIS et l'ensemble des services occupants (DDFIP, DSDEN, CIO et DDT), un maître d'œuvre (Atelier du Rouget Simon Teyssou & associés) a été recruté en août 2020 afin de mettre en œuvre le programme.



Cité administrative

Les chiffres clés pour le Cantal

736 000 EUROS

SONT DÉDIÉS À LA RÉNOVATION ET DENSIFICATION DE LA CITÉ ADMINISTRATIVE D'ÉTAT D'AURILLAC

LA CITÉ ADMINISTRATIVE COMPREND

4

SERVICES OCCUPANTS, RÉPARTIS SUR LES DEUX BÂTIMENTS QUI COMPOSENT LA CITÉ (H ET Q)

PLUS DE

250

AGENTS TRAVAILLENT ACTUELLEMENT DANS LA CITÉ

L'accès au Très Haut Débit et à la couverture mobile



Résoudre la fracture numérique représente un défi majeur de la politique de cohésion des territoires. La couverture en téléphonie mobile est indispensable pour l'accès au numérique. Depuis 2018, le programme France Mobile donne la priorité au déploiement des infrastructures de téléphonie mobile dans les zones non ou mal couvertes. Parallèlement, le Plan France Très Haut Débit vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022. L'importance de ces enjeux a été soulignée lors de la crise du Covid-19.



Lancé en janvier 2018, le déploiement de la téléphonie mobile dans le cadre du New deal téléphonie mobile s'est poursuivi en 2020. Plus d'une trentaine de sites ont ainsi été retenus depuis 2018. En 2020, la construction de 13 nouveaux pylones a été programmée. Ils entreront en service dans les deux années qui viennent. Au plan départemental, le pilotage du dispositif de couverture ciblée est assuré au plus près des besoins du terrain au sein d'une équipe projet départementale coprésidée par la Préfecture et le Conseil Départemental à laquelle sont associés les associations départementales de maires et les présidents des Communautés.

Parallèlement, les 4 départements de l'ancienne Région Auvergne, réunis au sein de la Régie Auvergne THD, poursuivent le déploiement de la fibre internet en partenariat avec l'opérateur Orange. Dans le cadre du Plan National Très Haut Débit, l'État a décidé, en janvier 2021, d'accompagner le déploiement de la Fibre en Auvergne en mobilisant 123 millions d'Euros supplémentaires au profit de la Régie Auvergne Numérique pour poursuivre la couverture du territoire en fibre optique.



Ouverture de la 15^{ème} édition de Ruralitic

Les chiffres clés pour le Cantal

Année de lancement du programme
New Deal téléphonie mobile : **2018**

EN AVRIL
2021 : **95,29 %**

DES BÂTIMENTS DU DÉPARTEMENT SONT
COUVERTS EN 4G, PAR AU MOINS UN
OPÉRATEUR DE TÉLÉPHONIE MOBILE.

SUR
LES **110 933** LOCAUX

QUE COMPTE LE DÉPARTEMENT,

65 970 SONT RACCORDABLES

À LA FIBRE OPTIQUE,
SOIT UN TAUX DE
COUVERTURE DE **60 %**
L'ORDRE DE



La rénovation urbaine



Agir en faveur du quartier prioritaire de la politique de la ville de Marmiers.
Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU).



L'État et la Délégation Territoriale de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) avec l'appui de la DDT accompagnent la CABA et les maîtres d'ouvrage, que sont la Ville d'Aurillac et Cantal Habitat, dans la déclinaison locale du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine sur le quartier prioritaire de la politique de la Ville de Marmiers, à Aurillac.

2020 marque la **contractualisation du programme de rénovation urbaine** issu d'un travail de réflexion collective et, avec la mise en signature de la convention de renouvellement urbain, le 8 juin 2020, l'engagement de la phase opérationnelle.

Si des opérations d'envergure, telles que l'équipement de proximité Viv@cité (MO : Ville), la résidentialisation de Canteloube (MO : Cantal Habitat), la reconstitution au village des haras (MO : Cantal Habitat) ont démarré, l'année 2020 a été particulièrement marquée par le **relogement des locataires** de la résidence Marmiers, achevé début 2021. Fait plus que notable, au vu de la situation sanitaire.

Zoom « démolition, relogement »

Le projet de renouvellement urbain compte deux opérations de démolitions soit 211 logements démolis à terme sur les 429 logements sociaux du quartier.

C'est un impact fort sur l'image du quartier, mais avant tout, une rupture pour les familles concernées qu'il convient d'accompagner dans le cadre de dispositifs spécifiques, reposant sur des professionnels sociaux, garantissant aux ménages des conditions de relogement correspondant à leurs besoins, respectant leur mode de vie et leurs objectifs de parcours résidentiel.



Résidence Marmiers

Les chiffres clés pour le Cantal

SIGNATURE DE LA CONVENTION : 8 JUIN 2020

PORTEUR DE PROJET : CABA

MAÎTRE D'OUVRAGE : CABA, VILLE D'AURILLAC ET CANTAL HABITAT

PROJET DIT « PARC HABITÉ » COMPRENANT DES OPÉRATIONS DE DÉMOLITION, DE RECONSTITUTION DANS ET HORS QPV, D'ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ, D'AMÉNAGEMENTS ET DE RÉSIDENTIALISATIONS

MONTANT DE L'OPÉRATION :

37 M€

HT



CONCOURS FINANCIER ANRU

8 M€

- QPV DE **1013** HABITANTS
- 577 LOGEMENTS DONT **429** LLS
- 211 LLS DÉMOLIS / 100 RECONSTITUÉS

Les dotations et subventions aux collectivités



Le montant cumulé des dotations **DETR, DSIL, DSID, FNADT** s'élève pour le département à **20 358 836,39 €**. En 2020, face à la crise sanitaire et à ses conséquences sur l'économie, une enveloppe supplémentaire **DSIL Relance** a été attribuée au département du Cantal pour un montant de **2 134 087€**.



Le montant cumulé des dotations DETR, DSIL, DSID, FNADT se répartit comme suit :

- DETR : **11 113 223€** (11 268 375,87€ en 2019),
- DSIL + contrats de ruralité : **2 974 395,65€** (3 371 432€ en 2019),
- DSIL relance : **2 134 087€**,
- DSID : **2 456 868,43€** (2 274 097€ en 2019),
- FNADT : **1 680 262,31€** (1 380 126,62€ en 2019).

La part supplémentaire de **DSIL Relance** a été attribuée prioritairement aux projets relevant des thématiques suivantes, pour des dossiers prêts à démarrer :

- la transition écologique,
- la résilience sanitaire,
- la préservation du patrimoine public historique, classé et non classé.



Ces subventions d'un montant de 20 358 836,39 € ont généré près de 57M€ de travaux.

295 opérations ont été retenues dans la programmation **DETR**, notamment dans les domaines des constructions publiques, de la voirie communale, de l'assainissement, et des équipements économiques,... Le montant de la DSIL 2020 s'élève à 5 108 482,65€, réparti comme suit :

- 373 395,65€ pour les dossiers grandes priorités d'investissement, soit 8 dossiers,
- 2 601 000€ pour les 6 contrats de ruralité, pour lesquels 44 dossiers ont été subventionnés,
- 2 134 087€ pour la DSIL relance, soit 37 dossiers subventionnés.



Par ailleurs, l'État soutient également les collectivités territoriales pour leurs projets d'investissement à travers le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).



Les sous-préfets d'arrondissements sur le terrain pour échanger avec les élus sur les projets d'investissement des communes.

Dans le cadre du contrat de plan Etat-Région (**CPER**) 2015-2020, sept dossiers ont été financés pour un montant total de **1 530 262,31€**. Enfin, sept maisons de services au public (MSAP) ou maisons France Services ont également bénéficié d'une aide financière (**150 000€** au total) pour leur fonctionnement.

Les chiffres clés pour le Cantal

**LE MONTANT CUMULÉ DES DOTATIONS
DETR, DSIL, DSID, FNADT, S'ÉLÈVE POUR
LE DÉPARTEMENT À**



20 358 840 €

**ET ONT GÉNÉRÉ PRÈS
DE**

57 M€

DE TRAVAUX

La revitalisation des centres bourgs- Petites Villes de Demain, Action Cœur de Ville



- Donner les moyens aux villes petites et moyennes de concrétiser leurs projets de territoire.
- Conforter leur rôle de centralités.



Le département du Cantal est particulièrement concerné par le programme « Petites Villes de Demain » avec de nombreux centre-bourgs rencontrant des difficultés malgré le rôle de polarité important qu'ils jouent pour la population locale et le maillage du territoire en équipement et services.

La Direction Départementale des Territoires a accompagné le lancement opérationnel du programme. Au terme de la phase de candidature, ce sont 9 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale regroupant 26 communes qui ont été désignés lauréats le 11 décembre 2020. Cela leur permettra de bénéficier d'une offre en ingénierie dédiée, d'une mise en réseau et d'accompagnements thématiques pour mettre en œuvre leur stratégie de revitalisation.

Les services de l'État dans le Cantal poursuivront le déploiement du programme en accompagnant les collectivités lauréates dans leur conventionnement et le recrutement des chefs de projet. Ils animeront également le réseau local des partenaires et des Petites Villes de Demain.



Les chiffres clés pour le Cantal

PETITES VILLES DE DEMAIN

9 EPCI ET 26 COMMUNES LAURÉATES

ACTION CŒUR DE VILLE, L'ÉTAT INVESTIT DANS LE PROGRAMME DEPUIS SON LANCEMENT EN 2018

7,8 M€

RÉSIDENCE HABITAT JEUNES
500 700 €
(2018)

MAISON DE LA FRATERNITÉ
442 590 €
(DSIL 2018)

RESTRUCTURATION CAMPING DE L'OMBRADE
942 575 € (DSIL + DETR 2019)

PÔLE D'ÉCHANGE INTERMODAL
600 000 € (FNADT - 2019)



Réunion de lancement du programme Petites Villes de demain le 15 octobre 2020

La santé et l'environnement

 La promotion d'un environnement favorable à la santé est l'un des objectifs de l'Agence Régionale de Santé.



Ses interventions dans les domaines de l'hygiène publique et de la salubrité sont fondées sur les dispositions de l'article L1435 du Code de la Santé Publique, qui met à disposition du représentant de l'Etat, pour l'exercice de ses compétences, les moyens de l'Agence Régionale de Santé.

Son mode d'action repose sur la mise en œuvre de dispositifs de surveillance des milieux tels que, notamment, le contrôle sanitaire des eaux (de consommation, de piscine, de baignade, thermales), l'évaluation des risques liés à la dégradation des logements, la gestion des situations de non-conformité, et l'instruction des procédures administratives correspondantes (autorisation et protection des ressources en eau destinées à la consommation humaine).

La réalisation de cette surveillance, de ces contrôles, s'accompagne de multiples interventions de sensibilisation aux enjeux de la santé environnementale à l'attention des élus, techniciens de collectivités et grand public.

- **Eau potable :**

- 3010 échantillons d'eau de consommation ont été prélevés et analysés,
- 11 captages d'eau destinée à la consommation humaine ont fait l'objet d'une autorisation et leurs périmètres de protection ont été déclarés d'utilité publique ; l'instruction est en cours pour 68 autres captages.

- **Eaux de loisirs :**

- 444 échantillons d'eau de piscine et 124 échantillons d'eau de baignade ont été prélevés et analysés.

- **Logement indigne :**

22 signalements de logements non conformes et 2 intoxications au monoxyde de carbone ont été enregistrés, et ont fait l'objet selon le niveau d'urgence d'une instruction avec un constat sur site (8 logements).

- **Lutte anti-vectorielle :**

1^{ère} année de mise en place d'un réseau de piège pondoirs dans le département afin de surveiller la présence du moustique tigre, détection d'une 1^{ère} commune colonisée dans le département.



Logement indigne

Les volets infra routiers, ferroviaires, aérien



Désenclavement des territoires / Modernisation des infrastructures.

Infrastructures routières

Les travaux de la déviation de Sansac-de-Marmiesse et du raccordement au contournement Sud d'Aurillac par la RN122, déclarés d'utilité publique en 2013, sont engagés par la DREAL depuis 2018. Ce projet de plus de 54 M€, financé par l'État (92,4%), le Département du Cantal (5,8%) et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (1,8%), est réalisé au service et au bénéfice de ses habitants. Il participe au désenclavement du département du Cantal et marque un engagement fort de l'État en faveur du bassin aurillacois.

Cette opération permettra ainsi :

- de renforcer la sécurité des automobilistes, en évitant les virages de Barges,
- de faciliter l'accès ouest et sud d'Aurillac et la desserte des zones d'activités économiques,
- d'améliorer le cadre de vie des riverains de l'actuelle RN122.

La déviation RN122 Sansac - Aurillac est actuellement la principale opération d'aménagement du réseau routier national en cours dans le Cantal.

En 2020, l'opération a franchi une première étape avec la mise en service, fin janvier, de la section neuve du contournement d'Aurillac.

Les travaux se sont poursuivis courant 2020 avec la construction des trois principaux ouvrages d'arts de la section déviation de Sansac de Marmiesse.

Malgré la crise sanitaire liée au COVID 19, et ses conséquences sur l'organisation de ce chantier d'envergure, la DREAL, maître d'ouvrage, a maintenu le pilotage notamment en période de confinement, permettant ainsi le respect du calendrier des travaux.



Travaux RN122
Ouverture du contournement Sud d'Aurillac

Fin 2020, la deuxième étape de l'opération est entrée en phase opérationnelle avec l'attribution du marché des terrassements de la déviation de Sansac d'un montant de 17,2 M€ pour un démarrage des travaux au printemps 2021.

La mise en service complète est prévue pour début 2023.

Les chiffres clés pour le Cantal

MONTANT DE L'OPÉRATION

54,6 M€

20 HA

DE TERRAINS
AFFECTÉS AUX
MESURES DE
COMPENSATION
ENVIRONNEMENTALES

13 KM

DE CHAUSSÉE
BIDIRECTIONNELLE

6 PONTS

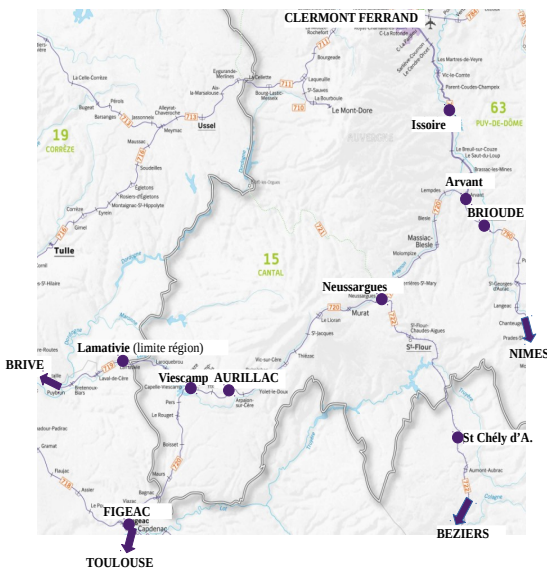
**3 PASSAGES
INFÉRIEUR :**

MODE DOUX, BOVIDUC,
ET GRANDE FAUNE

Infrastructures ferroviaires

Le département du Cantal est essentiellement desservi par des petites lignes ferroviaires :

Zoom carte RFN Cantal



- Aurillac – Neussargues - Arvant (ligne Clermont-Aurillac),
- Aurillac - Figeac (ligne Aurillac Toulouse),
- Aurillac - Lamativie (ligne Aurillac Brive donnant accès aux TET Brive-Paris),
- Neussargues-Saint-Chély d'Apcher (ligne Clermont-Béziers desservie par le train TET l'Aubrac, parallèle à l'autoroute A75, desservant l'usine Arcelor Mittal à Saint-Chély d'Apcher (Lozère). L'état de vétusté de la ligne a conduit à une fermeture inopinée fin décembre 2020.

Le plan de relance du ferroviaire en Auvergne, signé le 5 octobre 2020 par le premier ministre et le président de région Auvergne-Rhône-Alpes, prévoit 130 M€ de travaux ferroviaires de 2020 à 2022 sur les petites lignes en Auvergne, et va bénéficier à plus de 50 % au département du Cantal :

- 4,64 M€ pour Aurillac-Brive (dont 2.15 M€ de l'Etat) permettant le maintien des circulations voyageurs jusqu'en 2024, dans la continuité des travaux programmés en 2021 en région Occitanie.
- 67 M€ de travaux sur la ligne Aurillac-Arvant (dont 33.5M€ de l'Etat et de SNCF Réseau) pour des travaux programmés en 2022 et 2023, pour compléter le régénération de cette ligne.

Pour la ligne de l'Aubrac, une convention de 11,5 M€ a été signée fin 2020 (financement 3.8 M€ de l'Etat au titre des capillaire fret) pour permettre le maintien des circulations fret jusqu'en 2024, avec des travaux initialement prévus sur 3 ans. La réouverture de la ligne est prévue en septembre 2021. Des opérations complémentaires sont en cours de négociations entre l'État et les deux régions Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie pour assurer le maintien des circulations voyageurs à moyen et long terme.

Les chiffres clés pour le Cantal

FRÉQUENTATION DE LA GARE D'AURILLAC :

120 000
VOYAGEURS
EN 2019

215

KM DE LIGNES
FERROVIAIRES
DANS LE
DÉPARTEMENT
DU CANTAL

Ligne aérienne



La ligne aérienne Aurillac-Paris est une ligne d'aménagement du territoire. L'équilibre financier de cette ligne comme tout le secteur du transport aérien a été fortement impacté par la crise sanitaire. Au regard des enjeux d'aménagement du territoire, l'État a confirmé en 2020 le niveau de son soutien financier pour compenser la dégradation du déficit d'exploitation de la ligne aérienne.

Au regard des enjeux d'aménagement du territoire, l'Etat a confirmé en 2020 le niveau de son soutien financier pour compenser la dégradation du déficit d'exploitation de la ligne aérienne. Alors que l'aide de l'État aurait dû être minorée à environ 1,66 M€ en raison de la baisse des recettes de la ligne, le Gouvernement a décidé de déplaçonner sa participation et de la maintenir au niveau initialement prévu de 2,17 M€.

Les chiffres clés pour le Cantal

MONTANT DE LA PARTICIPATION DE L'ÉTAT AU DÉFICIT D'EXPLOITATION DE LA LIGNE AÉRIENNE EN 2020 :

2,17 M€ ✈️

Les services au public

Urbanisme



Instruction des actes d'urbanisme délivrés au nom de l'État et pour les communes bénéficiant de la mise à disposition du service instructeur de l'État.
Calcul de la fiscalité de l'urbanisme.



Application de la loi ALUR :

Depuis début 2020, 5 communes de la CABA ne bénéficient plus du service instructeur du droit des sols de l'État.

A la demande de la communauté de communes Châtaigneraie Cantalienne, la DDT a poursuivi l'instruction des actes d'urbanisme de 17 communes devenues « compétentes » pour délivrer les actes d'urbanisme en leur nom.

Le PLUI de Cère et Goul en Carladès ayant été approuvé, toutes les communes de l'EPCI délivrent les actes d'urbanisme en leur nom. La population de l'intercommunalité ne dépassant pas 10 000 habitants, ces collectivités ont pu bénéficier de la mise à disposition du service instructeur de l'État.

Activité de l'instruction des actes d'urbanisme à la DDT :

Lors de la phase de confinement sanitaire du printemps, l'instruction des actes d'urbanisme s'est poursuivie grâce à une forte implication des instructeurs de l'État et des collectivités.

Malgré cette période particulière, le volume d'actes à instruire sur le périmètre d'instruction de la DDT a augmenté de 10 % par rapport à l'année précédente.

Fiscalité de l'urbanisme :

En 2020, 1195 dossiers ont été instruits au titre de la taxe d'aménagement et 841 au titre de la RAP.

Les montants liquidés en 2020 sont de :

- 1 277 025 € au titre de la Taxe d'Aménagement (TA) répartis à hauteur de 40 % pour les communes ayant instauré la TA et de 60 % pour le département,
- 153 368 € au titre de la Redevance Archéologique Participative (RAP).

Perspectives 2021 :

Mise en place de l'instruction dématérialisée des actes d'urbanisme pour les communes de plus de 3500 habitants (obligatoire) : les services instructeurs et les services contributeurs sont concernés par ce nouveau mode opératoire de l'instruction des actes d'urbanisme.

Les chiffres clés pour le Cantal

4 441 ACTES ADS INSTRUITS



1 195 DOSSIERS
TA CALCULÉS

841 DOSSIERS RPA
CALCULÉS

1 277 025 €

LIQUIDÉS SUR LE DÉPARTEMENT
DONT :



518 860 €
AU PROFIT DES
COMMUNES

758 165 €
AU PROFIT DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL



Les services au public

Mise en place du nouveau réseau de proximité de la dgfip (situation au 3 juin 2021)



La mise en place du nouveau réseau de proximité des Finances Publiques (NRP) vise à renforcer la présence de la DGFIP dans les territoires tout en modernisant l'organisation des services.

L'enjeu est d'adapter l'organisation de la DGFIP aux évolutions sociétales et aux besoins exprimés par les élus et les usagers :

- renforcement du conseil et de l'expertise particulièrement à l'égard des collectivités les plus fragiles avec la création pour le Cantal de 8 conseillers aux décideurs locaux et 3 services de gestion comptables sur les 3 arrondissements du département,
- faciliter l'accessibilité des services des Finances Publiques quelle que soit sa forme (FS – services des finances publiques – accueil de proximité en mairie – Bus CD).

La déclinaison du NRP au sein de la DDFIP du Cantal s'est appuyée sur une démarche concertée avec les élus qui a permis la signature de la Charte départementale avec M. Le Préfet et le Président du Conseil département le 30 décembre 2019.

Cette charte a depuis été déclinée au sein des Com Com Sumène Artense – Hautes Terres Communauté-Pays Gentiane et Pays de Salers avec la signature de chartes ad hoc entre la DDFIP et les présidents des EPCI concernés.

Parallèlement, 4 protocoles sur l'accueil de proximité en mairie ont été signés avec les mairies de Saignes, Saint-Martin-Valmeroux, Pleaux et Saint-Cernin.

Au 3 juin 2020, 1 commune sur 8 dispose d'un accès direct aux services des finances publiques, contre 1 sur 18 actuellement. La labellisation des buralistes par la Française des Jeux (FDJ) permettant la mise en place du paiement de proximité contribue également à faciliter les démarches des usagers cantaliens (38 débitants de tabac sont ainsi agréés par la FDJ au 6 juin 2021).

Enfin sur ce volet usagers 11 FS sont désormais labellisés sur une cible départementale de 16 à terme.

S'agissant des collectivités locales, 2 CDL ont été nommés et 1 SGC a été créé au 01/01/2021 sur Mauriac, 1^{ère} étape du NRP dans le département.

Les chiffres clés pour le Cantal

ACCUEIL DES USAGERS :

CAMPAGNE 2021 D'IMPÔT SUR LE REVENU

11 FS : 170 USAGERS ACCOMPAGNÉS

4 ACCUEILS DE PROXIMITÉ : **21** USAGERS ACCOMPAGNÉS

PAIEMENT DE PROXIMITÉ

38 DÉBITANTS DE TABAC FDJ AU 06/06/21

534 PAIEMENTS

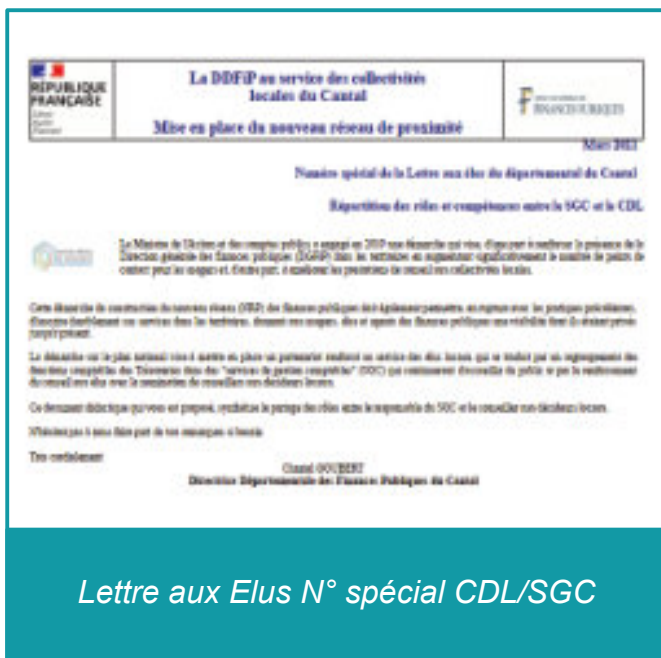
POUR 50 800 € EN 2021 (30/06)

ACTION DES CDL DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER :

1^{ER} SEMESTRE 2021 : **358** SAISINES DONT **205** SUR LE VOLET BUDGÉTAIRE

TOP 3 :

CONSEIL BUDGÉTAIRE : **205**
CONSEIL FINANCIER : **34**
FORMATION : **24**



Lettre aux Elus N° spécial CDL/SGC

DDFIP

Répondre à l'ensemble des sollicitations des usagers et moderniser les échanges avec les collectivités territoriales



Campagnes d'Impôt sur le Revenu

Les campagnes 2020 relatives à la déclaration des revenus 2019 et des avis se sont déroulés dans un contexte de crise sanitaire. Néanmoins, l'accueil des usagers a été adapté afin de répondre à l'ensemble des sollicitations des usagers.

La campagne déclarative de 2020 était la première en contexte prélèvement à la source (PAS), avec le pré remplissage des montants prélevés à la source l'année précédente, la généralisation du prélèvement comme mode de règlement du solde, et la mise en œuvre de la déclaration automatique.

Modernisation des échanges avec les collectivités locales

La part des budgets en dématérialisation complète au 31 décembre 2020 dans le département s'élève à 82 % avec un taux identique au national.

La généralisation de l'offre de paiement en ligne s'est poursuivie en 2020 et se situe à un niveau supérieur du national au 31/12/2020. En effet, toutes échéances confondues, 68 % (56,7 % au niveau national) des collectivités concernées proposent un service de paiement en ligne.

La couverture du paiement de proximité a été poursuivie et consolidée afin de disposer d'une couverture équilibrée du département. Au total, 483 paiements ont été enregistrés sur la période pour un montant de 49 500 €. Suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales.

Depuis 2019, la mise en œuvre de la **suppression de la taxe d'habitation** s'est traduite par un dégrèvement de 65% de la taxe d'habitation sur la résidence principale des personnes éligibles, soit, pour le département du Cantal, plus de 86 % des foyers fiscaux. En 2020, ces mêmes foyers ont été dégrévés de 100% du montant de leur taxe d'habitation.

Les chiffres clés pour le Cantal

**SUPPRESSION DE LA
TAXE D'HABITATION**

42 803

FOYERS CONCERNÉS



**UN GAIN MOYEN
PAR FOYER DE**

483 € EN 2020

Les services au public



Chiffres relatifs à l'accueil du public en préfecture et sous-préfectures du Cantal en 2020.

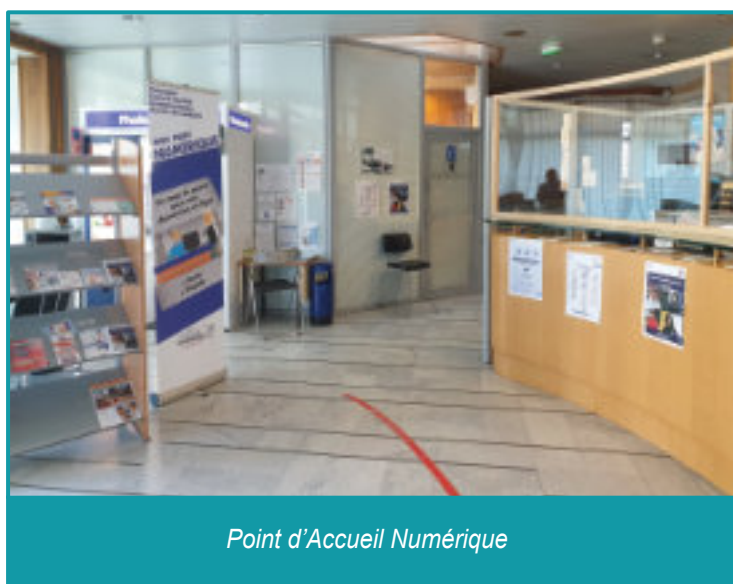
Dans le cadre de la modernisation de la délivrance des titres et afin de garantir l'accès au service public, un **point d'accès numérique (PAN)** existe en préfecture et sous-préfectures.

Cet équipement s'adresse prioritairement aux personnes ne disposant pas d'équipement informatique personnel ou peu à l'aise avec les procédures dématérialisées.

- **Point d'Accueil Numérique** : dans le cadre de la modernisation de la délivrance des titres et afin de garantir l'accès au service public, un point d'accès numérique a permis à 180 personnes d'être prises en charge en moyenne par mois (accueil non assuré du 17 mars au 18 mai) au sein de la préfecture. 334 personnes sur l'année à la sous-préfecture de Saint-Flour (1682 appels).

- **Accueil physique** : 1 150 administrés reçus par mois durant la période d'ouverture au public (fermeture du 17 mars au 10 mai inclus) soit 13 800 dans l'année auxquels se rajoutent 1125 personnes en sous-préfectures.

- **Accueil téléphonique** : moyenne de 2 150 appels par mois (+ 35 % par rapport à 2019) assuré pendant toute l'année y compris pendant les périodes de confinement de 8h à 18h avec des journées avec près de 300 appels reçus. 25800 appels auxquels se rajoutent 4180 appels en sous-préfectures.



Point d'Accueil Numérique

Les chiffres clés pour le Cantal

+ 35 % D'ACCUEILS
TÉLÉPHONIQUES
EN 2020



PRÈS DE 45000 PERSONNES REÇUES EN
ACCUEIL PHYSIQUE ET TÉLÉPHONIQUE
AU SEIN DES PRÉFECTURE ET SOUS-
PRÉFECTURES

Dans le cadre de ses missions au sein de l'arrondissement de Mauriac, mais également au titre de ses missions de compétence départementale, l'équipe de la sous-préfecture de Mauriac a traité en 2020 :

- 967 dossiers associations (474 Aurillac, 195 Mauriac, 298 Saint-Flour)
- 87 dossiers concernant les explosifs et feux d'artifices,
- 316 dossiers de médailles d'Honneur du Travail,
- 236 dossiers de médailles d'Honneur Régionale, Départementale et Communale.

En sa qualité de **Grefe départemental des associations**, la sous-préfecture de Mauriac possède, dans ses fichiers 6135 associations actives dont 3846 pour l'arrondissement d'Aurillac, 1329 pour l'arrondissement de Saint-Flour, 960 pour l'arrondissement de Mauriac et 2777 associations en sommeil.

L'actualisation du fichier des associations, amorcé en 2020, consiste à épurer le fichier afin de dissoudre les associations inactives depuis plus de 10 ans.

Sous-préfecture de Saint-Four - Les biens de section (179 dossiers traités).

Spécificités de certains départements de montagne, hérités de l'ancien régime, les biens de section sont définis par l'article L. 2411-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) comme « tout ou partie d'une commune possédant à titre permanent et exclusif des biens ou des droits distincts de ceux de la commune ».

Dotée de la personnalité morale, la section de commune, constituée d'un ou plusieurs hameaux parfois répartis sur plusieurs communes, est propriétaire de biens immobiliers, mobiliers ou de droits collectifs.

Tout en n'étant plus un outil de subsistance, les biens de sections constituent néanmoins un enjeu particulièrement sensible, et sujet à contentieux, dès lors que les ayants droits en tirent des revenus ou des avantages.



*Sous-préfecture de Saint-Four.
Les biens de section.*

Informers les citoyens, pour les accompagner dans leur quotidien



La qualité et la cohérence des informations données aux citoyens, aux élus et aux acteurs socio-économiques sur les missions de l'État est une priorité pour l'ensemble des services. Il s'agit à la fois de donner les informations utiles dans la vie quotidienne, en situation de crise, de répondre aux demandes d'orientation des usagers, et de faire connaître les dispositifs nouveaux qui peuvent être mis en place dans le champ des différentes politiques publiques déployées localement.

Dans ce contexte, la communication des services de l'État est coordonnée par la préfecture.

En 2020, la crise sanitaire a nécessité le renforcement de la communication interministérielle de l'État. Les informations délivrées quotidiennement sur le site www.cantal.gouv.fr et les réseaux sociaux ont permis de renseigner les citoyens sur la situation sanitaire, les consignes à suivre et les dispositifs de soutien économiques et sociaux mis en place.

Par ailleurs, au-delà de l'information grand public diffusée en ligne, et accessible via l'accueil téléphonique ou physique des services de l'État, certains usagers sollicitent par écrit l'attention particulière du préfet sur les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Dans ce cadre, une réponse claire leur est apportée par les services du Cabinet du préfet, après expertise par les services compétents. Le cas échéant, ces usagers sont orientés vers les services susceptibles de les accompagner au mieux pour résoudre leurs difficultés. En 2020, plus de 130 interventions d'usagers ont été traitées à ce titre.



Les chiffres clés pour le Cantal

377 899
877 002

VISITES DU SITE
INTERNET
PAGES VUES

2253

ABONNÉS
SUR TWITTER

10 696

ABONNÉS SUR
FACEBOOK

Les services au public

Préfiguration du Secrétariat Général Commun Départemental (SGCD)



Lancement de la réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE) et création des SGCD.



Réunion de préfiguration du SGCD

Le Premier ministre, par une circulaire en date du 2 août 2019, a lancé la réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE). Cette réforme a eu notamment pour objectif de créer des services déconcentrés de l'État avec pour mission la mutualisation des fonctions support des préfectures et des directions départementales interministérielles sur l'ensemble du territoire national. Ce sont les Secrétariats Généraux Communs départementaux.

En 2020, le préfigurateur a conduit les travaux de préfiguration de ce service avec l'aide de son équipe projet, composée des anciens secrétaires généraux de la DDT et de la DDCSPP ainsi que des chefs de bureaux des fonctions support de la préfecture.

Initialement, les SGCD devaient être opérationnels dès le 30 juin 2020 mais la réforme fut suspendue pour quelques mois en raison de la crise sanitaire. Peu avant le premier confinement, un séminaire a été organisé le 18 février afin

de rassembler l'ensemble des agents concernés par la réforme afin qu'ils puissent se rencontrer et faire connaissance. Ensuite, la préfiguration a pu reprendre à compter du mois de mai 2020 avec notamment la phase de pré-positionnement des 43 agents qui ont par la suite rejoint ce service, au 1^{er} janvier 2021.

Les chiffres clés pour le Cantal

6 AGENTS POUR CONSTITUER
L'ÉQUIPE DE PRÉFIGURATION

PLUS
DE

100



ENTRETIENS INDIVIDUELS

43 AGENTS CONSTITUENT
LE SGCD DU CANTAL
DONT



7 AGENTS ISSUS DE LA DDT

3 AGENTS ISSUS DE LA DDCSPP

29 AGENTS ISSUS DE LA PRÉFECTURE

**UNE
DIZAINE**

DE RÉUNIONS FORMELLES ET INFORMELLES AVEC LES
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DE LA PRÉFECTURE ET DES DDI

Politique éducative, service civique, Service National Universel



Soutenir le sport, la jeunesse et la vie associative.



Vie Associative : le Fonds de développement à la vie associative a soutenu le fonctionnement et les projets innovants de 68 associations locales pour 138 100 euros.

Secteur sportif : le développement du Sport Santé Bien-Être (SSBE), la plateforme DAPAP 15 s'est développée, en partenariat avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé sur le secteur de Mauriac malgré le contexte sanitaire. Ce sont désormais 24 structures départementales et 37 encadrants qui sont répertoriés sur l'annuaire régional Sport Santé Bien-Être et accessible, d'un simple clic, aux partenaires mobilisés pour les publics visés.

Fonds vers le secteur associatif sportif :

- 129 000 euros sur les équipements sportifs de proximité,
- 34 000 euros sur l'aide à l'emploi et à la formation,
- 8 000 euros sur le développement de politiques publiques du sport.

Accueils collectifs de mineurs : particulièrement impactés par la crise sanitaire en 2020, ils ont dû rester mobilisés pour accueillir les enfants des personnels prioritaires et pour permettre une reprise des activités de loisirs éducatifs dès la sortie du confinement. Par ailleurs, 86 jeunes cantaliens ont bénéficié du dispositif « vacances apprenantes » durant l'été 2020. 91 séjours ont été labellisés sur le département.





Les chiffres clés pour le Cantal

ACCUEIL SANS HEBERGEMENT

1500 PLACES
OUVERTES
PENDANT L'ÉTÉ



61 500 €
D'AIDE POUR LES
STRUCTURES

VACANCES APPRENANTES :

86 JEUNES CANTALIENS
DE MOINS DE 18 ANS

91 SÉJOURS LABELLISÉS

45 000 € DE PRISE EN
CHARGE ÉTAT



RÉSERVE CIVIQUE :

650 VOLONTAIRES
INSCRITS

300 PARTICIPATIONS (EN
APPUI DE 30 MISSIONS)

Vacances Apprenantes et continuité éducative



Le plan « vacances apprenantes » est un ensemble de dispositifs qui, dans le contexte de la crise sanitaire et du confinement que la France a traversé au printemps 2020, répond au besoin positif d'expériences collectives, de partage et de remobilisation des savoirs des jeunes mineurs.



Face à la situation sans précédent et à la période de confinement qui ont eu d'importantes conséquences sur les apprentissages et la vie des mineurs (conditions d'apprentissages difficiles, réduction sensible des relations sociales), les services de l'État (DSDEN et DDCSPP) ont œuvré à déployer rapidement le canevas de dispositifs du plan Vacances Apprenantes en s'appuyant sur un réseau de partenaires investis et mobilisés.

Ce sont quatre dispositifs qui ont bénéficié aux jeunes cantaliens :

- L'école ouverte et l'été du Pro, visant à permettre aux élèves fragilisés par le confinement de bénéficier d'un renforcement scolaire et d'activités ludo-éducatives.
- Des stages de réussite scolaire destinés à tous les élèves de tous les niveaux (en particulier les élèves les plus en difficulté), visant à consolider les acquis fondamentaux ont été mis en place pendant les périodes de vacances scolaires (3 heures le matin / 5 jours par semaine).
- Les Colos Apprenantes, qui ont permis de proposer aux mineurs en difficulté des places financées sur une offre de séjours de vacances bénéficiant de temps studieux et de loisirs.
- L'aide exceptionnelle aux ALSH, qui a permis aux organisateurs de structures de loisirs de maintenir les places ouvertes, malgré les difficultés liées au protocole sanitaire.



« Colos Apprenantes » à Saint-Urcize le 23 juillet 2020.
Un exemple de séjour intégrant dimension pédagogique et mixité des publics.

Forts d'une synergie partenariale, les services de l'État ont su mobiliser les acteurs de terrain et les différents partenaires pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets.

C'est ainsi que le Cantal a accueilli 91 séjours « colo apprenantes » proposés par des organisateurs de tout le territoire. Ces séjours ont pu bénéficier prioritairement aux mineurs relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance, en situation de fragilité scolaire ou résidant en zone rurale.

Parallèlement, les accueils de loisirs traditionnels, particulièrement impactés par la crise sanitaire et par ailleurs mobilisés pour l'accueil des enfants des personnels prioritaires, ont été financièrement soutenus afin de maintenir un nombre de places ouvertes suffisant durant la période estivale, malgré un protocole sanitaire contraignant.

Le déploiement du plan vacances apprenantes est également venu renforcer les collaborations entre DSDEN et DDCSPP en charge des politiques éducatives et a contribué à leur rapprochement. Ces services ont fusionné au 1^{er} janvier 2021 dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État.



Echange entre Sarah El Hairy, Secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, et des jeunes bénéficiaires du dispositif des vacances apprenantes au lycée Raymond Cortat à Aurillac, le 27 août 2020.



Les chiffres clés pour le Cantal

106 608 €

VERSÉS AUX ACTEURS
LOCAUX

1 454

PLACES D'ALDH
SUBVENTIONNÉES

STAGES DE RÉUSSITE PUBLICS ET PRIVÉS 1^{ER} ET 2ND DEGRÉS :



25 ÉTABLISSEMENTS **227** ÉLÈVES
VOLONTAIRES - AVRIL 2020

17 ÉTABLISSEMENTS **107** ÉLÈVES
VOLONTAIRES - ÉTÉ 2020

8 ÉTABLISSEMENTS **71** ÉLÈVES
VOLONTAIRES - AUTOMNE 2020

Service Civique



Le service civique est un dispositif institué par la loi du 10 mars 2010 qui a pour objectif de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale et offre à toute personne volontaire l'opportunité de s'engager en effectuant une mission d'intérêt général indemnisée. Il permet à des jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap) d'accomplir une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation.



Face à la crise sanitaire, au confinement et aux mesures anti-covid, l'enjeu prioritaire des services de l'État a été de sécuriser les missions des volontaires et de protéger les contrats. À cet effet, tous les volontaires ont été maintenus dans leur mission et celles-ci ont été adaptées à la situation (suspendues, à distance, aménagées). Un travail étroit avec les organismes d'accueil et les collectivités, accentué sur le champ de missions utiles en période de crise sanitaire, a été mené afin de mettre le dispositif au service de la lutte contre les dégâts sociaux de la pandémie covid-19. Les volontaires, notamment ceux dont les missions ont été suspendues, ont été invités à poursuivre leur mobilisation citoyenne dans d'autres cadres afin de continuer à se rendre utiles à la société (dans le cadre de la Réserve civique notamment). In fine, l'effort de protection des missions, de développement d'actions utiles et la proximité prolongée avec les partenaires (même en période de confinement) ont permis au Cantal de maintenir son taux annuel de recrutement au niveau élevé qui est le sien (215 en 2020 pour 223 en 2019).

Par ailleurs, afin d'aider les jeunes engagés face à la fragilisation de leur condition de vie, ceux-ci ont pu bénéficier de l'opération « repas à 1 € » dans les restaurants universitaires CROUS dédiée aux étudiants et tous les volontaires boursiers (quel que soit l'échelon) ont bénéficié du droit à la majoration indemnitaire de 107,68 €. Dans le Cantal, un partenariat inédit avec l'association Addictions France a été initié afin de favoriser un suivi des volontaires fragilisés sur le plan de la santé (notamment morale et psychologique) et favoriser la prise en charge d'éventuels risques en terme d'addictions. En outre, temps fondateur de leur engagement de service civique, les formations civiques et citoyennes ont été maintenues et, au moyen d'une implication pro-active des services de l'État en collaboration avec leurs partenaires formateurs (CIDFF, CPIE, Unis-cité, etc.), ont été proposées dans un format distanciel sans perdre en qualité. Les tuteurs, de même, ont pu continuer à se former grâce à deux modules organisés pour le territoire. Enfin, les bases d'une stratégie de déploiement du dispositif en zone rurale à la faveur des communes éloignées ont été posées en partenariat avec Unis-cité afin de pouvoir amener, en 2021, le Service civique au plus près encore des cantaliens et dans tout le territoire.



Des volontaires en service civique chez Unis-cité participent à une mission de Réserve civique de Cantal Habitat pour lutter contre l'isolement des habitants du quartier prioritaire de la ville.

Les chiffres clés pour le Cantal

PRÈS
DE
70
MISSIONS



215
JEUNES

ONT SIGNÉ
UN CONTRAT DE
SERVICE CIVIQUE



PLUS DE
120
ORGANISMES
D'ACCUEIL



Réserve civique



La Réserve civique est un dispositif d'engagement civique accessible à tous, auprès d'organisations publiques ou associatives, dans dix domaines d'action d'intérêt général. Sur une base bénévole, elle permet à tous les résidents du territoire français, âgés de plus de 16 ans de prêter main forte sur des missions solidaires publiées par des organismes en besoin de soutien.



Créée en 2017, la Réserve civique a connu une montée en charge considérable dès le printemps 2020 face aux besoins émergents de la crise sanitaire alors même que le Président de la République appelait les Français à « inventer de nouvelles solidarités ». Avec la crise et le confinement, les associations du Cantal mais aussi les collectivités, qui reposent en temps normal sur une ressource bénévole bien souvent âgée, ont peiné à poursuivre leur activité face à la pénurie de forces vives (un tiers – voire la moitié – des bénévoles étant âgés de plus de 70 ans).

De l'autre côté, le besoin d'aide sociale, de solidarité locale et d'appui aux personnes vulnérables a explosé. Grâce à la plateforme de la Réserve civique, gérée et animée par les services « jeunesse et sports », les cantaliens souhaitant se rendre utile sur le terrain ont ainsi pu offrir leur aide dans un nombre important de missions solidaires ; auprès du secours populaire, de la banque alimentaire, du centre hospitalier, de la mairie d'Aurillac, du CIDFF, de Cantal Habitat, etc.

La Réserve civique a ainsi permis à de nombreuses activités indispensables au lien social de se maintenir, de renouveler un bénévolat fragilisé en diversifiant les profils et de créer des « vocations » d'engagement chez les nouvelles personnes mobilisées. Un élan considérable de générosité que les services de l'État, en charge du dispositif, ont pu constater dans le département là où plus de 650 cantaliens se sont impliqués dans la Réserve ! Le 11/12/2020, Monsieur le Préfet a ainsi pu remercier les bénévoles de la Réserve civique à l'occasion d'une visite en compagnie de la presse aux locaux de la Banque alimentaire pour fêter la mobilisation autour de la collecte annuelle. Aujourd'hui, la Réserve civique, forte de son vivier bénévole et de ses partenaires, œuvre à s'ancre d'avantage dans le paysage local de l'engagement au service de l'intérêt général et devenir un solution « naturelle » pour les organismes en besoin de renfort bénévole.



Les chiffres clés pour le Cantal

PRÈS DE
700 UTILISATEURS
(BÉNÉVOLES
ET MEMBRES
D'ORGANISATIONS)

UNE
TRENTAINE
DE
STRUCTURES

UNE
QUARANTAINE
DE
MISSIONS



334 PARTICIPATIONS

Des bénévoles de la Réserve civique à l'occasion de la visite de M. le Préfet dans le cadre de la collecte nationale de la Banque alimentaire à laquelle les réservistes ont activement contribué.

Service National Universel



Le Service National Universel est un projet d'émancipation de la jeunesse (15 à 17 ans), complémentaire de l'instruction obligatoire, qui vise à impliquer les jeunes citoyennes et citoyens dans la vie de la France et à cultiver un sentiment d'unité. Il se déroule en trois temps : un séjour de cohésion de deux semaines dans un centre dédié, avec des jeunes de toute la France - une mission d'intérêt général de 12 jours ou 84 heures sur un an - un engagement facultatif d'au moins 3 mois dans une réserve civique ou militaire, une association, ou à l'international.



Engagement fort du Président de la République, le **Service National Universel (SNU)** vise à impliquer davantage la jeunesse dans la vie de la Nation, favoriser le brassage social et territorial et permettre à chaque jeune d'être acteur de la société. Après une année 2019 d'expérimentation dans des départements pilotes (le Puy de Dôme pour notre région Auvergne-Rhône-Alpes), 2020 devait être celle de la généralisation à tous les départements français. Or, du fait du contexte sanitaire, les jeunes volontaires de la promotion 2020 n'ont pas eu l'opportunité d'effectuer leur phase 1, à savoir le séjour de cohésion.

Afin de ne pas pénaliser la promotion sur l'ensemble de leur expérience SNU, le gouvernement a souhaité maintenir la phase 2. Les 13 volontaires cantaliens ont ainsi pu se rendre utiles à leur territoire dans le cadre de leur **mission d'intérêt général** (phase 2) à raison de 84 heures dans l'année (perlées ou en continu). À cet effet, ces jeunes du Cantal ont vécu, pour la plupart, leur première expérience citoyenne de terrain et découvert des domaines d'intérêt général aussi riches et utiles que : la solidarité envers les personnes âgées, l'aide alimentaire, l'accueil des réfugiés, le soutien aux malentendants, l'animation sociale, sportive et culturelle... Le Cantal a ainsi pu compter sur le partenariat de structures locales fortement impliqués sur le champ du vivre-ensemble et désireuses d'encourager l'engagement des jeunes (CDOS, Unis-Cités, Centres sociaux, Croix rouge, OMJS de Saint-Flour, Mazarotte et compagnie, etc.). Malgré l'annulation du séjour initialement prévu en 2020, l'équipe projet du Cantal, placée sous l'autorité d'un comité de coordination « tripartite » Éducation nationale – Préfecture - Défense, a continué à œuvrer activement à la préparation du prochain séjour de 2021 et à la mise en place généralisée du SNU. La collaboration avec le CI ORTF, retenu pour son centre d'accueil à Vic-sur-Cère dédié à accueillir les volontaires de 2021, a ainsi été confortée. Des travaux de mise aux normes ont notamment été entrepris pour permettre un accueil qualitatif particulièrement attentif aux exigences sanitaires. Par ailleurs, l'équipe du Cantal a conduit un travail de recrutement soutenu afin de constituer le « pool » d'encadrement du séjour prochain et initié une stratégie de communication porteuse – malgré un contexte difficile – pour faire émerger des candidatures parmi les jeunes du Cantal pour 2021 (domaine scolaire et non scolaire).



Trois jeunes volontaires cantaliennes du SNU en mission d'intérêt général auprès de la Croix rouge dans le cadre d'une distribution alimentaire à Mauriac.

Les chiffres clés pour le Cantal

13
VOLONTAIRES
DU CANTAL

1 
CENTRE
D'ACCUEIL

11 STRUCTURES
D'ACCUEIL EN MIG
(MISSION D'INTÉRÊT
GÉNÉRAL)

Logement et hébergement

Assurer la mise en œuvre du droit au logement



Assurer la mise en œuvre du droit au logement, soutenir l'offre de logements sociaux, réhabiliter les logements du parc privé, et lutter contre l'habitat indigne ont été des axes essentiels d'action en 2020



Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2018-2023 (PDAHLPD) élaboré en co-pilotage avec le Conseil Départemental est déployé dans le Cantal depuis son approbation le 16 octobre 2018. Il vise à construire avec les professionnels, les réponses les plus adaptées en matière d'accès au logement et à l'hébergement et de maintien dans le logement pour des personnes confrontées à des situations de précarité sociale, financière ou d'habitat.

Par ailleurs, la commission de coordination pour la prévention des expulsions (CCAPEX) s'est réunie 4 fois en 2020 et a examiné 60 dossiers en vue d'une recherche de solution pour prévenir des expulsions.

Enfin, l'État - DDETSPP s'engage pour l'hébergement, l'accueil et l'insertion des personnes en rupture de logement.

En 2020, le CHRS (Centre d'Hébergeant et de Réinsertion Sociale) a été financé par l'État à hauteur de 1 930 131 €.



Les chiffres clés pour le Cantal

CENTRE D'HÉBERGEMENT ET
DE RÉINSERTION SOCIALE



CHRS

62 PLACES SUBVENTIONNÉES
EN CHRS



60 DOSSIERS EXAMINÉS
EN CCAPEX

190 PRISES EN CHARGE PAR LE
SIAO

Logement et hébergement

Soutenir l'offre de logements sociaux, la
réhabilitation des logements du parc privé,
et lutter contre l'habitat indigne



- **Le logement social.**

L'État a financé 47 nouveaux logements sociaux (objectif initial : 112) dont 37 logements financés par un prêt locatif à usage social qui répond à un objectif de mixité sociale (PLUS) et 16 logements destinés à des ménages qui cumulent des difficultés économiques et sociales, financés par un Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI).

Le montant de subvention pour le logement locatif social s'élève à 92 000 € pour les PLAI.

- **Les logements du parc privé : des objectifs largement dépassés.**

A travers les aides de l'Anah, l'État a financé la rénovation de **584 logements** (objectif initial : 383 logements). La délégation locale de l'Anah a ainsi engagé un montant de **5 M€** d'aides aux travaux à destination des propriétaires occupants modestes et propriétaires bailleurs pour améliorer le confort thermique des logements, sortir de situation d'habitat indigne et dégradé, ou encore aménager leur logement en vue d'un maintien à domicile.

La bonne couverture du département en dispositif opérationnel de l'habitat concourt à l'atteinte de ces objectifs : 6 EPCI sur 9 ont contractualisé leur engagement dans un programme Anah (OPAH/PIG). Afin de les soutenir, l'Anah a financé un montant de **535 700 €** pour l'ingénierie de ces programmes.



*Dossier Anah :
réhabilitation d'une maison vacante très dégradée.*

• Lutter contre l'habitat indigne.

La plateforme départementale, créée en 2019, regroupe le pilotage fonctionnel, l'animation des instances opérationnelles et le secrétariat du comité de pilotage sous la responsabilité d'un seul service : la DDT. En 2020, le nombre de procédures enregistrées dans ORTHI s'élèvent à 17 (26 en 2019), et représentent 17 logements. 8 communes ont fait l'objet d'un accompagnement pour procédures de péril. Le comité technique s'est réuni à 5 reprises. Au vu de la situation sanitaire, le comité de pilotage s'est tenu de manière dématérialisé.



Les chiffres clés pour le Cantal

LE PARC SOCIAL :

47 LOGEMENTS SOCIAUX FINANCÉS

DONT **42 %** EN ACQUISITION-AMÉLIORATION

92 000 €
DE SUBVENTION ENGAGÉS



LE PARC PRIVÉ :
5,5 M€

D'AIDES VERSÉS POUR L'AMÉLIORATION DES LOGEMENTS DU PARC PRIVÉ CANTALIEN (+ **26 %** EN 2019)

584 LOGEMENTS RÉNOVÉS

11,8 M€

DE TRAVAUX GÉNÉRÉS (+ **21 %**)



L'HABITAT INDIGNE :

- **37** DOSSIERS EXAMINÉS EN COMITÉ TECHNIQUE
- **17** PROCÉDURES ENREGISTRÉES DANS ORTHI
- **39** SIGNALEMENTS AU PDLHI
- **25** SIGNALEMENTS AU NUMÉRO D'ALERTE

L'accueil des migrants et l'intégration des réfugiés



Contribuer à l'accueil des migrants et à l'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale (BPI).



L'accueil de migrants et de réfugiés s'est poursuivi en 2020 avec le financement des centres d'accueil pour les demandeurs d'asile (CADA de Saint-Flour 60 places, CADA d'Aurillac 127 places, CADA de Champagnac 60 places), et du centre provisoire d'hébergement (CPH d'Aurillac 60 places) pour les personnes réfugiées.

L'organisation de l'accueil des familles BPI en provenance des camps du Haut-Commissariat aux Réfugiés s'est poursuivie en 2020 avec l'arrivée de 4 familles à Aurillac.

Pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle un dispositif spécifique a continué à être financé sur Aurillac et Saint-Flour dans le cadre du PRIR (Programme Régional d'Intégration des Réfugiés). En complément, d'autres actions ont été mises en œuvre et financées par l'État notamment, des cours de français langue étrangère (en complément des cours liés au contrat d'intégration républicaine - CIR) ou des cours de préparation au code de la route (Intégracode).

Depuis 2019, la DDCSPP a mis en place un Comité Opérationnel des Parcours (COP) afin de favoriser la coopération et la coordination des acteurs publics (Pôle Emploi, Direccte, Conseil Départemental...) et associatifs pour l'intégration des publics BPI. La méthode déployée consiste à réaliser un suivi des parcours individuels avec un premier bilan positif réalisé à 24 mois sur une première cohorte à visée « professionnelle » qui montre que 67 % des personnes suivies sont désormais dans un parcours vers l'emploi, en progression de 7 points par rapport à 2019.

Autre avancée, à l'hôpital d'Aurillac le centre Horizon, plate-forme d'accueil des migrants en situation de psycho-trauma, cofinancée par l'État, poursuit son action et participe ainsi à favoriser l'intégration sur le territoire.

Les chiffres clés pour le Cantal



247

PLACES
OUVERTES
EN CADA

67 %

DES PARCOURS
SUIVIS EN COP
VISANT UNE
INSERTION
PROFESSIONNELLE

Devoir de Mémoire, Citoyenneté et Solidarité



Des actions concrètes en faveur du monde combattant, victimes de guerre et d'acte de terrorisme.



L'Office national des anciens combattants et victime de guerre (ONACVG) est un établissement public de l'Etat, placé sous la tutelle du Ministère des Armées.

Associant de manière paritaire l'administration et les organisations représentatives des anciens combattants et victimes de guerre, il participe à la mise en œuvre du droit à reconnaissance et réparation, du devoir de solidarité et valorise le devoir de mémoire.

Le service départemental de l'ONACVG est le lieu où chaque ressortissant est accueilli, consulté, orienté et aidé dans ses demandes et démarches les plus diverses à finalité sociale, administrative, financière, mémorielle et pédagogique. Il instruit les demandes relatives à la reconnaissance des droits pour la dizaine de catégories de ses ressortissants allant des anciens combattants aux victimes de guerre et de terrorisme, en passant par les harkis ou bien encore les pupilles de la nation. Le service départemental de l'ONACVG œuvre en liaison avec les services de l'Etat et les collectivités territoriales pour favoriser le maintien à domicile des ressortissants concernés (contribution aux aides ménagères, portage de repas, téléassistance mais aussi aux frais intervenants dans les domaines du logement ou de la santé).

EPHAD labellisés « Bleuets de France »

Durant le premier confinement, 1000 euros ont été distribués à chacun des EPHAD afin de se pourvoir en tablettes numériques et jeux de société pour divertir les résidents et leur permettre d'échanger avec leurs proches.

En fin d'année, l'ONACVG a livré des colis douceurs pour un panier moyen d'environ 50 euros par personne, garni de chocolats, gâteaux et produits d'hygiène.

Sensibilisation Citoyenneté

Le 1^{er} décembre, Madame SCHULTZ, nouvelle directrice de l'ONACVG du Cantal, a présenté des outils pédagogiques en lien avec la mémoire lors d'une intervention dans un séminaire de formation des professeurs des écoles du bassin de Mauriac sur l'histoire et la culture humaniste, à l'école de l'innovation pédagogique de Saint- Bonnet de Salers. A cette occasion, une réflexion sur le devoir de mémoire et la citoyenneté a été menée, notamment via la présentation des expositions et la mallette pédagogique « Explique-moi une cérémonie » mais aussi la symbolique du bleuets de France et le programme « Aux sport jeunes citoyens ! ».

Les chiffres clés pour le Cantal

6 750 RESSORTISSANTS

3 EPHAD
LABELLISÉS
« BLEUETS DE
FRANCE »

22 EXPOSITIONS
MÉMOIRE &
CITOYENNETÉ

177 972 € D'AIDES SOCIALES
ACCORDÉES À +
DE **300 BÉNÉFICIAIRES**

20 NOUVELLES CARTES DU
COMBATTANT ATTRIBUÉES
EN 2020



Opération de collecte de Bleuets le 2 juillet 2020
au Puy Mary

Le soutien à la culture



Le Cantal est un département exceptionnel en termes de paysages et de patrimoine culturel. En 2020, l'action de l'Etat s'est portée sur les chantiers monuments historiques, l'attractivité touristique, la lutte contre l'étalement urbain, la revitalisation des centres-bourgs, la rénovation urbaine, la préservation du patrimoine comme bien commun



En raison de la situation d'isolement et de décroissance démographique du département rural du Cantal, les actions de l'UDAP se déclinent selon deux priorités visant l'une et l'autre à valoriser ce territoire de Haute-Auvergne exceptionnel du point de vue du patrimoine et des paysages naturels :

- Assurer un **service public gratuit de proximité, pour tous** (enjeu d'égalité des territoires). L'expertise des agents expérimentés de l'UDAP se déploie sur le territoire, au moyen de permanences dans les mairies (Saint-Flour, Aurillac), de rendez-vous sur site au service des élus, des particuliers (450 RV en 2020) pour des conseils et expertises, en amont des projets, pour la bonne conservation du patrimoine (bâti, urbain, paysager) caractéristique du Cantal et du cadre de vie de ses habitants. La politique du service est orientée vers la disponibilité (quelque soit la taille du projet), la qualité de l'expertise, l'accompagnement, le suivi (avec un dispositif d'archivage très efficient), ceci d'autant plus que, dans le Cantal, le déficit d'ingénierie de projet est grand, notamment auprès des communes.



Chaudes-Aigues, aménagement d'un parc urbain sur un ancien îlot insalubre en espace protégé, accompagnement et suivi du projet et du chantier. Plantes vivaces d'essences locales, matériaux locaux biosourcés (bois et pierre), parcours d'eau pour découvrir les sources chaudes.

- Donner envie d'**habiter les centre-bourgs** (qui sont les villes durables d'hier et de demain : matériaux durable, éco-sourcés... forte densité) afin de privilégier le déjà-là et de limiter les constructions neuves et l'étalement urbain, favoriser la cohésion sociale à travers l'appartenance à une histoire commune inscrite dans les formes urbaines historiques. Pour cela nous avons initié et accompagné la création de sites patrimoniaux remarquables (Marcolès, Saint-Martin-Valmeroux, Pleaux), de Petites cités de caractère, afin de valoriser le territoire, d'en protéger les paysages, et de les faire connaître par le réseau des labels.

L'UDAP a également mis l'accent sur les opérations d'entretien des monuments historiques (accompagnement des propriétaires, expertise, subvention) afin de pouvoir soutenir financièrement le maintien du maillage du territoire par le bâti historique remarquable (402 monuments historiques ainsi que de nombreux manoirs, fermes, châteaux non protégés) qu'il est indispensable d'entretenir pour éviter les travaux de restauration coûteux.

Le Cantal dispose d'un nombre de monuments historiques par habitant très important (402 monuments pour 143 000 habitants : 357 hab/MH). Le département se situe à la cinquième place régionale en terme de nombre de monuments historiques (après le Puy-de-Dôme : 866, le Rhône : 537, l'Allier : 517 et la Haute-Loire : 512) et à la première pour ce qui est de la charge du patrimoine relativement au nombre d'habitants (355 habitants/MH, alors que le rapport est de 4 205 (habitants/ MH) en Haute-Savoie).

Les chiffres clés pour le Cantal

2002

ACTES D'URBANISME

3

PLUI SUIVIS

(DIAGNOSTICS DES ENJEUX
PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX)

SUIVIS DES ÉTUDES

3

SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

1

SITE CLASSÉ

24

OPÉRATIONS D'ENTRETIEN DES MONUMENTS HISTORIQUES

90 000 €

DE SUBVENTIONS D'ÉTAT





Directeur de la publication : Serge Castel, préfet du Cantal

Comité de rédaction : Pôle d'appui Territorial et de Coordination

Service de la représentation de l'Etat et de la communication interministérielle

Réalisation : Service de la représentation de l'Etat et de la communication interministérielle

Crédits photos : Services de l'Etat dans le Cantal

www.cantal.gouv.fr
pref-communication@cantal.gouv.fr

